

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES
MARTINIQUE

SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE

**BILAN
SCIENTIFIQUE** 2016

**BILAN
SCIENTIFIQUE
DE LA REGION
MARTINIQUE
2016**

MINISTÈRE DE LA CULTURE

DIRECTION GÉNÉRALE
DES PATRIMOINES

**DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES
SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE**

54, rue du Professeur Raymond Garcin
97200 Fort-de-France
Tel. : 05 96 60 05 36
Fax. : 05 96 64 27 84
Mél : secretaire.martinique@culture.gouv.fr

Ce bilan scientifique a été conçu afin que soient diffusés rapidement les résultats des travaux archéologiques de terrain. Il s'adresse tant au service central de l'Archéologie qui, dans le cadre de la déconcentration, doit être informé des opérations réalisées en régions (au plan scientifique et administratif), qu'aux membres des instances chargées du contrôle scientifique des opérations, qu'aux archéologues, aux élus, aux aménageurs et à toute autre personne concernée par les recherches archéologiques menées dans la région.

Les textes publiés dans la partie "travaux et recherches archéologiques de terrain" ont été rédigés par les responsables des opérations. Toute reproduction ou utilisation des textes et plans devra être précédée de leur accord. Les avis exprimés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Le SRA s'est réservé le droit de réécrire ou de condenser tout texte jugé trop long.

Sauf mention contraire, photos et illustrations sont de l'auteur de la notice.

Photo de couverture : Le Diamant - Dizac
Mobilier provenant du sondage 3. (F. Casagrande, Inrap)

Coordination et secrétariat d'édition : Thierry Dorival

Relecture : Thierry Dorival, Damien Leroy

Adaptation des illustrations : Thierry Dorival

Maquette & Imprimerie : JB Barret
6 Lot. Sylvestre,
rue du Professeur Raymond Garcin
97200 Fort-de-France
0596 64 46 16 - 0696 24 50 49

ISSN 1249-4569 © 2019

MINISTERE DE LA CULTURE

Sommaire général

Tableau de présentation générale des opérations autorisées 2016	4
Préface	5
Bilan et orientation de la recherche archéologique	7
Résultats scientifiques significatifs	10
Bilan scientifique régional 2016	13
Bibliographie régionale	37
Personnel du service régional de l'archéologie	39
Organismes de rattachement des auteurs	40
Liste des abréviations	41
Liste des programmes de recherche nationaux	42

MARTINIQUE

BILAN SCIENTIFIQUE

Tableau de présentation générale des opérations autorisées

	2016
SONDAGE (SD)	1
OPERATION PREVENTIVE DE DIAGNOSTIC (OPD)	17
PROSPECTION THEMATIQUE (PT)	1
TOTAL	19

Préface

Le Service régional de l'archéologie publie l'édition du Bilan Scientifique Régional de la Martinique, qui présente, sous la forme de notices, les travaux de recherche archéologique réalisés sur le territoire martiniquais au cours de l'année 2016.

Celle-ci a été très fortement marquée par des évolutions majeures du cadre juridique qui entoure l'activité de recherche archéologique : nouvelle programmation scientifique nationale, laquelle intègre un axe de recherche totalement dédié à l'archéologie ultra-marine, adoption de la loi « Liberté de la Création, Architecture et Patrimoine », qui renforce les modalités du contrôle scientifique et technique des recherches archéologiques préventives et modifie fortement le régime de propriété des biens archéologiques mobiliers, budgétisation de la Redevance d'Archéologie Préventive, sont quelques-unes des évolutions les plus marquantes intervenues au cours de cette année.

On ne peut que se féliciter de ces évolutions extrêmement positives qui répondent à des points de faiblesse soulevés en 2013 par le *Livre blanc de l'archéologie préventive* et consolident la légitimité et la portée de la recherche archéologique engagée en Martinique sous la responsabilité et le contrôle scientifique de la Direction des affaires culturelles.

Guillaume DESLANDES
Chef du Pôle territorial
Directeur des affaires culturelles
de Martinique par intérim

BILAN ET ORIENTATION DE LA RECHERCHE ARCHÉOLOGIQUE

L'année 2016 sera probablement reconnue à l'avenir comme ayant constitué une année de transition marquée au niveau national par de nombreuses et importantes évolutions du cadre institutionnel et juridique. La nouvelle programmation nationale de la recherche archéologique, élaborée par le Conseil national de la recherche archéologique, dessine désormais les nouvelles lignes de force de la discipline. Elles seront mises en œuvre dans le cadre de nouvelles dispositions réglementaires répondant aux principes posés par la loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine, dite Loi LCAP, qui renforce en particulier le rôle de l'État, au travers de ses organes nationaux et de ses services spécialisés placés sein des Directions des affaires culturelles, comme garant de la cohérence et de la qualité scientifique de la recherche archéologique, qu'elle soit programmée ou préventive, au sein d'un dispositif rendu homogène sur l'ensemble du territoire national. Elle opère une avancée attendue de longue date pour ce qui concerne le régime de propriété des biens archéologiques mobiliers. Elle repositionne également les collectivités territoriales comme acteurs essentiels de la recherche archéologique au service de l'aménagement et du développement culturel des territoires. Pour soutenir ces acteurs territoriaux, la loi de finances pour 2016 a permis de modifier profondément les modalités de leur financement. Enfin, un décret du 11 août organise la nouvelle gouvernance de l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Une nouvelle programmation nationale de la recherche archéologique.

Après un long travail de maturation initié sous la vice-présidence de Dominique Garcia et qui s'est achevé sous celle de Anne Lehoërf, le Conseil national de la recherche archéologique a proposé à la ministre chargée de la culture, qui l'a validée, rendue publique et diffusée, la nouvelle programmation nationale de la recherche archéologique. Resserrée sur des axes thématiques essentiels, volontairement réduits à 15, elle vient se substituer à une programmation devenue trop ancienne, arrêtée en 1997, et qui, bien qu'ayant rendu les services attendus et permis, en son temps, de dynamiser la discipline et de renforcer la légitimité de l'action volontariste des Services régionaux de l'archéologie pour assurer la prise en compte du patrimoine archéologique dans le cadre de l'aménagement du territoire, ne s'appuyait plus assez sur une activité de terrain devenue foisonnante

et marquée par un profond renouvellement des connaissances et des approches méthodologiques. Pour ce qui concerne les territoires ultra-marins, rappelons que, dans la programmation de 1997, le programme 32, sobrement intitulé « *L'outre-mer* », s'exposait sur seulement 4 pages. La partie « bilan » y était alors pratiquement inexistante tant la recherche était embryonnaire en l'absence d'institutions fortement impliquées et de réseaux scientifiques structurés. Il s'agissait alors principalement de suggérer des pistes de réflexions et de nouvelles orientations : « *cette programmation (devant) être considérée comme une action incitative au développement des recherches sur ces régions* ». Ce programme s'organisait alors en deux parties principales. L'une portant sur l'archéologie des populations précolombiennes concernait exclusivement les territoires américains (Guadeloupe, Guyane et Martinique). Sa seconde part se voulait relative aux périodes historiques et s'exposait en quatre paragraphes et en deux thèmes : « *les premiers établissements européens (fin du XV^e-début du XVII^e s.)* » d'une part, et, d'autre part, « *la colonisation française (du courant du XVII^e s. à l'abolition de l'esclavage en 1848)* ».

En 2016, près de deux décennies plus tard, le renouvellement de la programmation nationale accorde désormais à l'archéologie des outre-mer une place nettement plus consistante et les « lignes de force » de la recherche, telles que définies au sein de l'« Axe 15 – Archéologie d'Outre-mer », s'élaborent directement à partir des données issues du terrain. Nous renvoyons le lecteur au détail de ces lignes de force, telles que présentées dans le volume de publication de cette nouvelle programmation¹ afin qu'il lui soit permis de mesurer toute la force et la pertinence de l'Axe 15, que les auteurs ont ainsi introduit : « *Longtemps sous-estimée, parfois même dévaluée, l'archéologie d'Outre-mer est aujourd'hui à même de promouvoir ses résultats et d'affirmer non seulement sa légitimité, mais également son caractère indispensable au sein de l'archéologie française et internationale.* »

La loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine et les autres évolutions législatives et réglementaires.

L'adoption de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine, dite « Loi LCAP », notamment ses articles 70 et 71, a permis des avancées importantes du cadre législatif de l'archéologie en posant notamment quelques principes nouveaux, dont certains étaient fortement attendus, et qui appellent autant d'évolutions dans les pratiques des différents acteurs de la discipline, au premier rang desquels les services de l'État en charge de l'archéologie.

1 - Conseil National de la Recherche Archéologique 2016. *Programmation nationale de la recherche archéologique*. Ministère de la Culture et de la Communication – Direction générale des patrimoines – Sous-direction de l'archéologie. 211 p.

C'est tout d'abord la définition même du patrimoine archéologique qui s'est trouvée élargie au-delà d'une simple nuance. En introduisant la notion de « contexte », l'article L.510-1 adopte une définition non seulement plus proche de celle figurant à la convention de Malte, mais également plus conforme à l'essence même de l'objet scientifique tel que les acteurs de la discipline l'appréhendent.

Une seconde évolution concerne les instances d'évaluation scientifique de la recherche. Les sept Commissions Interrégionales de la Recherche Archéologique (CIRA) laisseront dès 2017 la place à six Commissions Territoriales de la Recherche Archéologique (CTRA). Outre une modification des contours territoriaux couverts par ces instances (en raison notamment de la nouvelle organisation des régions métropolitaines dont le nombre passe de 22 à 13), leur composition se veut davantage représentative de la diversité des acteurs de la recherche archéologique et notamment de sa composante préventive. Le décret d'application prévoit donc d'accorder place à un archéologue exerçant au sein d'une structure agréée pour la réalisation d'opérations archéologiques préventives et, pour la commission de l'outre-mer, à un archéologue exerçant ses activités au sein d'un service archéologique de collectivité territoriale.

Le texte accorde en effet désormais à ces collectivités territoriales un rôle plus affirmé en qualité d'acteurs de la recherche archéologique. Leurs services d'archéologie bénéficieront à l'avenir, en lieu et place du dispositif d'agrément actuel, d'un régime d'habilitation, sans limitation de durée. Ces collectivités devront également, par voie de convention avec l'Etat, préciser les projets de recherche scientifique et de développement culturel qu'elles entendent mettre en œuvre à l'échelle de leur territoire.

Concernant le financement de ces services, l'année 2016 aura également été celle de la budgétisation de la redevance d'archéologie préventive intervenue en application de la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016. Le financement des services d'archéologie préventive des collectivités territoriales interviendra désormais au moyen d'une subvention de l'État, dont le montant est déterminé en fonction de l'activité de diagnostic effectivement réalisée au titre d'une période de référence. Ce dispositif nouveau permettra en particulier aux collectivités de connaître précisément en fin d'année n - 1 le montant qui sera versé l'année suivante et, en conséquence, d'ajuster leur capacité opérationnelle et d'envisager leur plan de charge en connaissance de cette variable.

Parallèlement, les conditions d'obtention et de suivi des agréments dont les autres opérateurs d'archéologie préventive (c'est-à-dire les opérateurs qui ne sont pas des collectivités territoriales) sont titulaires se trouvent renforcées. L'examen a-priori des demandes

d'agrément portera sur des éléments plus nombreux et une obligation de produire annuellement un compte-rendu d'activité s'imposera désormais à l'effet d'en permettre une évaluation continue.

Ce nouveau niveau d'exigence répond à la volonté du législateur de repositionner les services de l'État dans leur rôle de garant de la qualité scientifique de la recherche archéologique et de maîtrise scientifique des opérations. À ce titre, l'exercice du contrôle scientifique interviendra désormais sous la forme d'un examen a-priori des offres d'intervention proposées par les opérateurs aux aménageurs. Il s'agit là d'une évolution essentielle, fortement attendue des différents acteurs de la discipline, qui ont notamment exprimé dans le *Livre blanc de l'archéologie préventive*², remis à la Ministre de la Culture et de la Communication en mars 2013, le besoin de pouvoir bénéficier de l'expertise de l'État sur la valeur scientifique et méthodologique des projets d'intervention proposés par les opérateurs d'archéologie préventive. Il s'agit aussi d'une évolution tout autant désirée par les aménageurs eux-mêmes, soucieux de pouvoir eux aussi bénéficier de cette expertise scientifique légitime et incontestée pour opérer la sélection de l'offre d'intervention la mieux à même de leur permettre de répondre aux prescriptions scientifiques émises par l'État.

Dernière évolution majeure, le texte met fin au régime de partage des ensembles mobiliers constitués dans le cadre des fouilles archéologiques exécutées par l'État, des opérations archéologiques préventives ou des découvertes archéologiques fortuites. Ce nouveau dispositif ne s'applique cependant pas aux ensembles déjà existant, généralement placés sous la garde de l'État, et dont le régime de propriété « partagée » demeure celui en vigueur à la date de leur découverte. Pour ce qui concerne les ensembles de biens archéologiques mobiliers qui résulteront d'opérations nouvelles, ceux-ci seront présumés appartenir à l'État dès leur découverte, dès lors que le terrain qui les renferme aura fait l'objet d'une mutation de propriété postérieurement à l'entrée en vigueur de la loi LCAP du 7 juillet 2016. Il s'agit là d'une évolution importante, attendue de longue date tant des professionnels que du public, et qui accorde désormais aux éléments mobiliers constitutifs du patrimoine archéologique la qualité de bien commun.

L'Institut national de recherches archéologiques préventives, partenaire historique et privilégié de l'État, a lui aussi connu une évolution importante de sa gouvernance au cours de l'année 2016. Le décret du 11 août modifie en effet la répartition des compétences entre le président et le directeur général délégué. La direction exécutive est confiée au président, qui préside le conseil d'administration et dirige l'établissement, tandis que le directeur général délégué est chargé, sous l'autorité du président, de l'administration et de

2 - Commission d'évaluation scientifique, économique et sociale de l'archéologie préventive, 2013. *Livre blanc de l'archéologie préventive*. Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2013, 148 p.

la gestion. Le décret précise également les modalités de désignation du directeur chargé des questions scientifiques et techniques.

Ces avancées essentielles du cadre réglementaire et institutionnel induisent en conséquence pour le service de l'archéologie de la DAC des évolutions méthodologiques importantes et nécessitent une réflexion approfondie quant à la manière de faire face aux nouvelles charges que ces évolutions impliquent, tout en maintenant la qualité d'expertise du service et l'insertion des agents dans les réseaux scientifiques de la recherche.

Une mission d'évaluation scientifique des services archéologiques des Directions des affaires culturelles des régions d'outre-mer

Dans cette perspective, et en raison d'un regain d'intérêt manifeste pour la recherche archéologique ultramarine, le Directeur général des patrimoines a pris en 2016 la décision de confier à l'Inspection des patrimoines (collège archéologie) la réalisation d'une mission d'évaluation scientifique des services de l'archéologie des directions des affaires culturelles d'outre-mer. Cette mission, destinée à analyser sur plusieurs années les conditions dans lesquelles se déploient les différentes formes de l'activité scientifique d'un service en région, aborde plusieurs aspects, tels les modalités de la programmation, l'exercice du contrôle scientifique et technique, l'articulation avec les instances interrégionales et nationales de la recherche archéologique, l'état des relations avec les autres services patrimoniaux et les opérateurs d'archéologie, les partenariats avec les équipes de recherche, l'implication des agents dans des activités scientifiques, la diffusion des résultats...

On ne peut que se féliciter de la mise en œuvre d'une telle revue dont on attend qu'elle confirme toute la singularité et l'intérêt du patrimoine archéologique ultra marin et qu'elle constate les efforts déployés, sur chaque territoire concerné, par des équipes réduites mais fortement engagées pour faire en sorte que ces territoires et ceux qui y vivent puissent bénéficier d'un même niveau et d'une même qualité de service qu'ailleurs. Dans cette perspective, le sous-dimensionnement du service de Martinique sera, assurément, à nouveau relevé et la mission contribuera probablement à ce qu'intervienne enfin une décision depuis trop longtemps différée à l'effet d'ouvrir le poste de cadre archéologue qui lui fait défaut et permettre à ce service d'exercer pleinement toutes les missions qui lui incombent.

À l'échelon régional

L'année 2016 a permis à la commune de Bellefontaine de bénéficier de la mise en place, par arrêté préfectoral du 8 septembre 2016, de nouvelles zones de présomption de prescription d'archéologie préventive. Il s'agit là de la quatrième commune de

Martinique (après Saint-Pierre en 2008, Les Trois-Îlets en 2014 et Fort-de-France en 2015), à bénéficier d'un tel dispositif permettant d'assurer la prise en compte du patrimoine archéologique dans le cadre des différents projets d'aménagement envisagés sur son territoire.

La mise en œuvre progressive de ces outils d'alerte et d'anticipation, ainsi que l'amélioration d'un circuit d'instruction collégiale des dossiers par la Direction des affaires culturelles, a permis en 2016 d'instruire 427 projets d'aménagement au titre du droit de l'archéologie. Il en est résulté l'émission de 26 prescriptions de diagnostic, concernant 60 ha de superficies cumulées. Sur le même exercice, l'Institut national de recherches archéologiques préventives a réalisé 17 diagnostics pour une superficie totale de 24 ha. Dans l'année ont également été remis au Préfet de la Martinique (DAC-SRA) 16 rapports de diagnostic.

Dans le même temps, 7 arrêtés portant prescription de fouille archéologiques préventives et un arrêté prescrivant la modification de la consistance d'un projet d'aménagement, ont été émis. En revanche, aucune fouille archéologique préventive n'a été engagée par les aménageurs au cours de l'année. A l'heure où ces lignes sont rédigées, nous savons déjà que l'année 2017 a été particulièrement dynamique et que les nombreuses fouilles mises en œuvre ont livré leurs lots de données nouvelles. C'est donc à un rendez-vous avec le prochain volume couvrant l'année 2017 que nous convions désormais le lecteur.

Damien LEROY
Conservateur régional de l'archéologie

RÉSULTATS SCIENTIFIQUES SIGNIFICATIFS

19 autorisations d'opérations archéologiques ont été délivrées au cours de l'année 2016. 17 d'entre-elles se rapportent à des diagnostics d'archéologie préventive, tandis que les deux autres concernent des recherches programmées. Le présent bilan ne pourra cependant rendre compte que des seules opérations préventives. Les recherches programmées, en raison d'impondérables, n'ont pu être mises en œuvre sur le terrain au cours de l'année et se sont trouvées reportées. Il s'agit tout d'abord d'une opération d'inventaire archéologique approfondi, prenant la forme d'une prospection thématique, préalable à une vaste opération de résorption de l'habitat indigne sur le **Quartier du Fort à Saint-Pierre**. La seconde opération ajournée en 2016 concerne un projet de sondage sur la batterie de défense côtière de **Fond-Capot** sur la commune du **Carbet**.

Les diagnostics archéologiques réalisés au **Quartier Degras aux Anses d'Arlet**, à **Bel Event** au **Carbet**, à **l'Anse Mitan** aux **Trois-Îlets**, au **Quartier Médecin à Rivière-Salée** et au **Quartier Dunoyer au Vaucelin**, ont apporté des résultats trop limités pour être valablement mentionnés ici.

Au **Diamant**, à l'extrémité occidentale de la célèbre plage de **Dizac**, réputée pour ses importantes occupations précolombiennes, un diagnostic préalable à un projet de construction de résidence de tourisme a mis au jour, sous un recouvrement sédimentaire important, un paléosol contenant des éléments mobiliers attribués à un horizon néo-indien récent. Un locus d'extension limitée a quant-à-lui livré une accumulation de restes de *strombus gigas* présentant des stigmates d'exploitation et d'activité anthropiques. Un datage radiocarbone sur coquille de lambis donne une mesure d'âge dans le dernier quart du deuxième millénaire avant J.-C. La fouille archéologique prescrite permettra de mieux contextualiser ces premiers indices d'occupations anciennes et d'ouvrir une nouvelle réflexion sur une éventuelle occupation précéramique, période encore insuffisamment identifiée et caractérisée sur le territoire martiniquais.

Dans le bourg du **Carbet**, à **l'angle de la rue Pory-Papy et de la Place Jules Grevy** d'une part, à **l'angle des rues Perrinon et Doume**, d'autre part, deux projets de construction de logements sociaux ont rendu nécessaire la réalisation de diagnostics archéologiques. Principalement motivées par la nécessité de vérifier l'éventuelle présence de vestiges appartenant aux premières implantations coloniales du bourg, ces opérations ont surtout permis de constater la présence d'importants vestiges structurés précolombiens,

confirmant ainsi une série d'indices en ce sens, signalés depuis près d'un demi siècle, en particulier par des ramassages d'éléments céramiques, parmi lesquels de nombreux adorns, dans certains jardins, notamment celui du presbytère attenant à l'église Saint-Jacques.

Sous-jacentes à des maçonneries d'époque coloniale installées dans le cours du XVIII^e siècle et qui ont parfois affecté leur conservation, les structures précolombiennes rencontrées (trous de poteau, foyer, niveau d'occupation...) sont associées à un mobilier abondant (céramique, lithique, osseux...) et s'inscrivent dans une épaisse sédimentation sableuse. Ces niveaux, qui s'intercalent avec les retombées de ponces volcaniques de la Montagne Pelée (P1 et P3), paraissent correspondre aux phases culturelles précolombiennes couvrant tout le premier millénaire de notre ère : Saladoïde et Troumassoïde. La dynamique sédimentaire, les séquences culturelles, les structures, l'organisation spatiale des occupations, devront être précisées dans le cadre des fouilles archéologiques prescrites à la suite des découvertes réalisées dans ces deux secteurs de la commune.

Pour la période coloniale, au **Diamant**, un projet de vaste lotissement portant sur des terrains localisés au lieu-dit **O'Mullane Bas**, jouxtant la célèbre habitation théâtre du Gaoulé de 1717, a été soumis à la réalisation d'un diagnostic archéologique préalable à sa réalisation. L'opération a permis la mise au jour d'une habitation coloniale, constituée d'une résidence à murs maçonnés, d'un office séparé, également maçonné, et d'un ensemble de constructions sur poteaux correspondant vraisemblablement à des cases de fonctions diverses. L'occupation semble débuter au XVII^e siècle mais est principalement centrée sur les XVIII^e et XIX^e siècles. La fouille en aire ouverte de ce vaste ensemble, prescrite, permettra de mieux documenter l'organisation, la structuration et la chronologie de cette habitation.

Toujours au **Diamant**, sur le site de **Dizac** précédemment mentionné, le diagnostic a également mis au jour une occupation d'époque coloniale caractérisée par la présence d'un petit dépotoir et d'une probable construction sur poteaux. Le mobilier issu du dépotoir regroupe des restes alimentaires associés à une poterie non tournée de type *coco nèg*, dont le registre décoratif trouve des comparaisons en Afrique de l'Ouest, à des pipes de tradition africaine et à des perles de traite en verre. Le site exploré par ce diagnostic est donc susceptible de conserver les vestiges structurés de l'habitat modeste d'une population d'origine ou de tradition africaine, et dont le statut pourra peut-être être mieux déterminé à l'issue de la fouille archéologique prescrite en préalable au projet d'aménagement envisagé sur ce terrain.

À **Rivière-Salée**, préalablement à la construction d'un nouveau bâtiment administratif, au lieu-dit **Maupéou**, un diagnostic a montré la présence d'une habitation coloniale inédite. La confrontation avec les cartes anciennes, la probable mise en œuvre d'ardoises pour la couverture et les éléments mobiliers recueillis plaident

pour une occupation assez précoce, entre la fin du XVII^e siècle et le milieu du XVIII^e siècle. Des constructions légères sur poteaux sont repérées et permettront d'étoffer le corpus de ce type d'architecture coloniale.

Le projet d'installation d'un parking à proximité du moulin et de la sucrerie de l'habitation **Val d'Or**, à **Saint-Anne**, a nécessité la réalisation d'un diagnostic archéologique afin d'évaluer le patrimoine archéologique susceptible d'être affecté par les travaux envisagés. Un bâtiment appartenant au complexe industriel de la sucrerie, probablement un magasin, a été appréhendé par le diagnostic qui a permis d'en observer les niveaux de sol, les élévations partiellement conservées et d'enregistrer sa volumétrie. La poursuite de la mise en valeur du site de Val d'Or devra tenir compte de ces nouveaux éléments apportés à la connaissance de cet ensemble remarquable, partiellement protégé au titre des monuments historiques.

À **Saint-Pierre**, c'est le projet de construction d'une maison, **Rue d'Orléans**, à proximité de l'église du Fort, dans la zone d'extension de l'urbanisation pierrotine de la fin du XVIII^e siècle, qui a rendu nécessaire la réalisation d'un diagnostic archéologique. Cette opération a permis de mettre en évidence une zone très densément bâtie, totalement détruite par la nuée ardente du 8 mai 1902. À de premières constructions qu'une fouille préventive à venir permettra de mieux caractériser, probablement édifiées au cours du troisième quart du XVIII^e siècle, succède vers le milieu de la première moitié du XIX^e siècle l'édification d'un quartier d'habitation parfaitement ordonné et dont les maisons d'habitation sont étagées dans le respect de la topographie. La fouille préventive prescrite permettra d'améliorer la connaissance de ce quartier périurbain que quelques opérations récentes ont permis de commencer à décrire et caractériser.

À **Saint-Pierre** également, au lieu-dit **Galère Nord**, le projet de construction d'une station de lavage de véhicules a nécessité l'établissement d'un diagnostic archéologique. En périphérie nord de l'extension urbaine du XIX^e siècle, le long de la rue Saint-Louis, voie littorale vers le bourg du Prêcheur, le terrain contenait des vestiges bâtis particulièrement bien conservés, correspondant à trois états successifs. L'état le plus récent, détruit par l'éruption de 1902, correspond à des installations industrielles de production de rhum ; ce secteur de la ville, en raison de sa proximité avec le littoral de la mer des Caraïbes, ayant été fortement consacré à l'installation de ces activités. Au moyen de l'émission d'un arrêté prescrivant la modification de la consistance du projet, l'aménagement projeté a pu être réalisé en assurant la conservation des vestiges reconnus qui demeurent donc disponibles à l'avenir pour la recherche archéologique.

Toujours à **Saint-Pierre**, c'est une partie des terrains de l'ancien **Jardin des Plantes** qui a été soumise à un diagnostic archéologique. Les sondages ont permis de retrouver les traces d'un ancien plan d'eau et de ses aménagements et d'une partie des installations

hydrauliques. Ces éléments pourront être intégrés au projet de réhabilitation et de mise en valeur de ce magnifique jardin botanique, créé en 1803 et détruit comme le reste de la ville par la nuée ardente du 8 mai 1902.

À **Fort-de-France**, le diagnostic réalisé à proximité de la **Lunette Bouillée**, fortification de type «Vauban», installée dans l'enceinte du Fort Desaix sur les hauteurs de la ville, ont permis de mieux apprécier l'état de conservation médiocre de l'environnement immédiat de cette installation militaire.

Au **Diamant**, un projet de construction d'un complexe touristique à la **Pointe de la Chery**, a nécessité la réalisation d'un diagnostic archéologique. Les vestiges très mal conservés d'une batterie de défense côtière comprenant un corps de garde, mise en place dans la première moitié du XVIII^e siècle, ont pu être identifiés à l'extrémité de la pointe rocheuse qui referme le Marigot du Diamant sur son côté ouest. Dans ce secteur sensible du canal de Saint-Lucie, ces installations sont transformées au cours du XIX^e siècle en poste de surveillance des douanes.

Damien LEROY
Conservateur régional de l'archéologie

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES
MARTINIQUE

SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE

**BILAN
SCIENTIFIQUE**

2 0 1 6

**BILAN
SCIENTIFIQUE
DE LA REGION
MARTINIQUE
2016**

MINISTÈRE DE LA CULTURE

**DIRECTION GÉNÉRALE
DES PATRIMOINES**

Table des matières

2 0 1 6

Tableau des opérations autorisées

15

Carte des opérations autorisées

16

Travaux et recherches archéologiques de terrain

17

Les Anses-d'Arlet , Dégras - rue des Pêcheurs	17
Le Carbet , Bel Event	17
Le Carbet , angle de la rue Pory-Papy et de la place Jules Grevy	18
Le Carbet , angle des rues Perrinon et Doume	20
Le Diamant , Pointe de La Cherry	22
Le Diamant , O'Mullane Bas	22
Le Diamant , Dizac, N 552 - 554	23
Le Diamant , Dizac, N 550 - 560	27
Fort de France , Morne Desaix	27
Rivière Salée , Maupéou	28
Rivière Salée , Médecin - Chemin La Fleury	29
Saint-Pierre , rue d'Orléans	30
Saint-Pierre , Galère Nord	31
Saint-Pierre , Jardin des Plantes	31
Sainte Anne , Val d'Or - Parking	31
Les Trois Ilets , Anse Mitan	33
Le Vauclin , Dunoyer	34

MARTINIQUE

BILAN SCIENTIFIQUE

Tableau des opérations autorisées

2 0 1 6

N° OA Patriarche	Commune, lieu-dit	Responsable (organisme)	Opération	Epoque	Rapport	Réf. carte	Observations
369	Les Anses-d'Arlet, Dégras - rue des Pêcheurs	Anne Jegouzo (INRAP)	OPD		1	1	
367	Le Carbet, Fond Capot - Pointe de la Batterie	Jonhattan Vidal (Autre)	SD	COL	0	0	Opération reportée
387	Le Carbet, Bel Event	Pierre Bertholet (INRAP)	OPD		1	2	
395	Le Carbet, angle rue Pory-Papy et place Jules Grevy	Christophe Dunikowski (INRAP)	OPD	PRE/COL	1	3	
396	Le Carbet, angle rues Perrinon et Doume	Christophe Dunikowski (INRAP)	OPD	PRE/COL	1	4	
349	Le Diamant, Pointe de La Cherry	Emmanuel Moizan (INRAP)	OPD	COL	1	5	
388	Le Diamant, O'Mullane Bas	Emmanuel Moizan (INRAP)	OPD	COL	1	6	
398	Le Diamant, Dizac, N 552 - 554	Christine Etrich (INRAP)	OPD	PRE/COL	1	7	
399	Le Diamant, Dizac, N 550 - 560	Christine Etrich (INRAP)	OPD		1	8	
354	Fort-de-France, Morne Desaix	Emmanuel Moizan (INRAP)	OPD	COL	1	9	
353	Rivière Salée, Maupéou	Anne Jegouzo (INRAP)	OPD	COL	1	10	
392	Rivière Salée, Médecin - Chemin La Fleury	Olivier Dayrens (INRAP)	OPD		1	11	
366	Saint-Pierre, Quartier Fort, RHI, Îlots B, I et J	Anne Jegouzo (INRAP)	PT	COL	0	0	Opération reportée
348	Saint-Pierre, rue d'Orléans	Mickaël Mestre (INRAP)	OPD	COL	1	12	
365	Saint-Pierre, Galère Nord	Emmanuel Moizan (INRAP)	OPD	COL	1	13	
391	Saint-Pierre, Jardin des Plantes	Olivier Dayrens (INRAP)	OPD	PRE/COL	1	14	
364	Sainte-Anne, Val d'Or - Parking	Jérôme Briand (INRAP)	OPD	COL	1	15	
358	Les Trois Ilets, Anse Mitan	Jérôme Briand (INRAP)	OPD		1	16	
397	Le Vaucelin, Dunoyer	Christophe Dunikowski (INRAP)	OPD		1	17	

Travaux de recherches archéologiques de terrain

2 0 1 6

LES ANSES-D'ARLET Quartier Dégras

Le projet de construction de huit bungalows au lieu-dit Dégras, à Petite Anse, sur la commune des Anses d'Arlet a nécessité la réalisation d'un diagnostic archéologique. Ce projet est implanté au pied du morne Larcher à la sortie de Petite Anse en direction du Diamant. La localisation du terrain, en bordure de littoral, pouvait éventuellement être propice à une occupation amérindienne. La forte houle de 1995 a d'ailleurs mis au jour au quartier Dégras des éléments de céramiques précolombiennes dans la stratigraphie du bord de mer. Une carte de la Martinique de 1763, comme la carte de Moreau du Temple de 1770, indiquent la présence de l'habitation Larcher à proximité immédiate de la parcelle à étudier.

Huit sondages ont été effectués à la pelle mécanique sur l'ensemble du terrain. Cette expertise offre ainsi une ouverture de 304 m², soit 9,29 % de l'emprise. En dépit de la proximité de l'habitation Larcher et d'une occupation amérindienne sur le littoral proche, aucun vestige ou trace anthropique n'a été observé sur la totalité des ouvertures.

Anne JEGOUZO

LE CARBET Fond Capot - Pointe de la Batterie

Colonial

Opération reportée.

LE CARBET Bel-Event

Le diagnostic réalisé sur la commune du Carbet, au lieu-dit « Bel-Event », s'est révélé négatif. Aucune structure archéologique n'a été mise au jour, malgré 5 tessons coloniaux disséminés sur la parcelle. Seules une dizaine de traces plus ou moins circulaires, peu profondes, ont pu être repérées, mais leur interprétation

demeure difficile : elles sont soit à rattacher à l'ancienne vocation agricole de la parcelle, soit à classer comme bioturbations.

Pierre BERTHOLET

L'opération de diagnostic archéologique a été réalisée en préalable à un projet de construction d'un immeuble de logements sociaux. Il s'agit de cinq parcelles situées au centre du bourg du Carbet, à l'angle de la rue Pory-Papy et de la place Jules Grévy. Les trois sondages effectués couvrent une superficie globale de 67 m² qui correspond à 12,5 % de la surface du projet (fig.1).

Dans le périmètre étudié on constate la présence de structures archéologiques en creux (fosses, trous de poteau, foyer) mais également les restes de constructions bâties. Les vestiges apparaissent directement sous la couche végétale ou le remblai contemporain. Les niveaux archéologiques atteignent

plus de deux mètres d'épaisseur. La chronologie, établie à partir de l'étude de fragments de céramique mais également des observations stratigraphiques couvre deux grandes périodes culturelles : l'époque coloniale et l'époque précolombienne.

Les traces datées de l'époque coloniale témoignent d'une occupation du secteur à partir du milieu du XVIII^e siècle. Elles se traduisent par la mise en place d'une trame urbaine, matérialisée par des restes des murs et des aires de circulation. L'occupation perdure avec des modifications jusqu'au XX^e siècle. Aucun témoin du XVII^e siècle n'a été mis au jour dans l'échantillonnage de céramique étudiée.

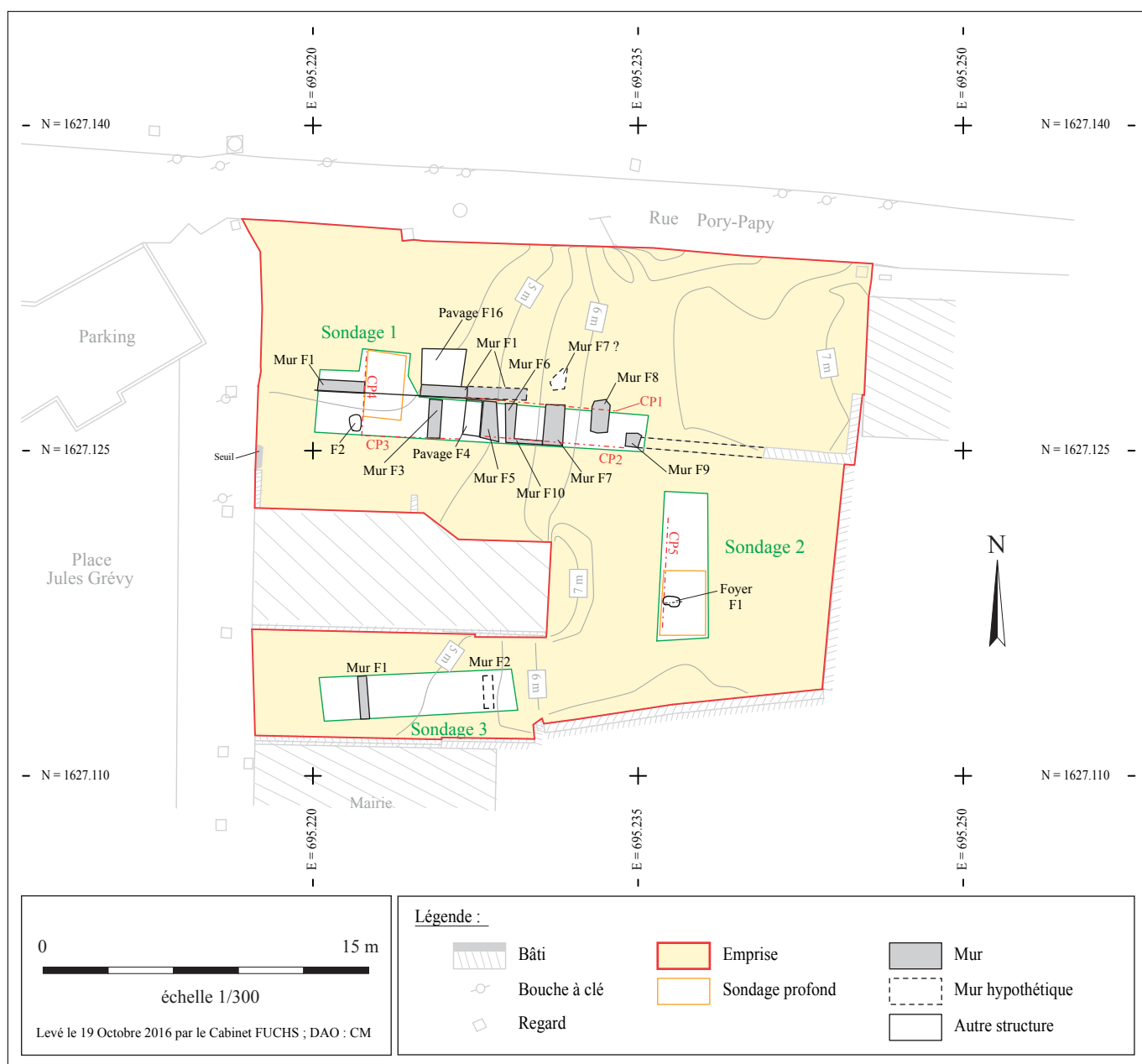


Fig. 1 : Relevé topographique des vestiges mis au jour lors du diagnostic du Carbet (972), angle de la rue Pory-Papy et de la place Jules Grévy.

Les vestiges précolombiens apparaissent entre 0,5m et 1 m sous le niveau actuel. Ils reposent directement sous les niveaux de l'époque coloniale, mais, par endroits, ils en sont séparés par un important dépôt lités de sables et de gravillons, dont les origines exactes restent à déterminer.

Il s'agit d'au moins deux phases d'occupations correspondant à deux niveaux morphologiquement distincts. Ces couches se caractérisent par un abondant mobilier archéologique, comprenant des nombreux fragments de céramique, des pièces lithiques (meules, polissoirs...) accompagnées de traces de débitage. La

présence de restes d'invertébrés est avérée. Cependant leur état de conservation et leur nombre ne peuvent pas être représentatifs de l'importance possible des invertébrés comme ressource alimentaire ou matière première exploitée sur le site.

D'après l'étude de la céramique, l'assemblage découvert dans les deux niveaux correspond globalement à l'occupation couvrant le premier millénaire de notre ère : Saladoïde ancien et récent et Troumassoïde.

Deux structures appartenant à la séquence précolombienne ont été mises au jour. La plus ancienne a été observée en coupe dans le sondage 1. Cette structure entame le niveau de ponce P3, daté de 2010 ± 140 BP (calibré BC 38 ± 169).

La seconde a été découverte dans le sondage 2. Il s'agit d'un foyer à galets dont la construction est postérieure au niveau résiduel P1 présent à cet endroit (fig. 2 et 3). La datation de cette couche P1 se situe vers 650 ± 20 BP, ce qui donne une datation calibrée au XIV^e siècle (AD 1334 ± 41). Il est probable que cette structure témoigne de la fréquentation du site à cette période.

Christophe DUNIKOWSKI



Fig. 2 : Sondage 2.

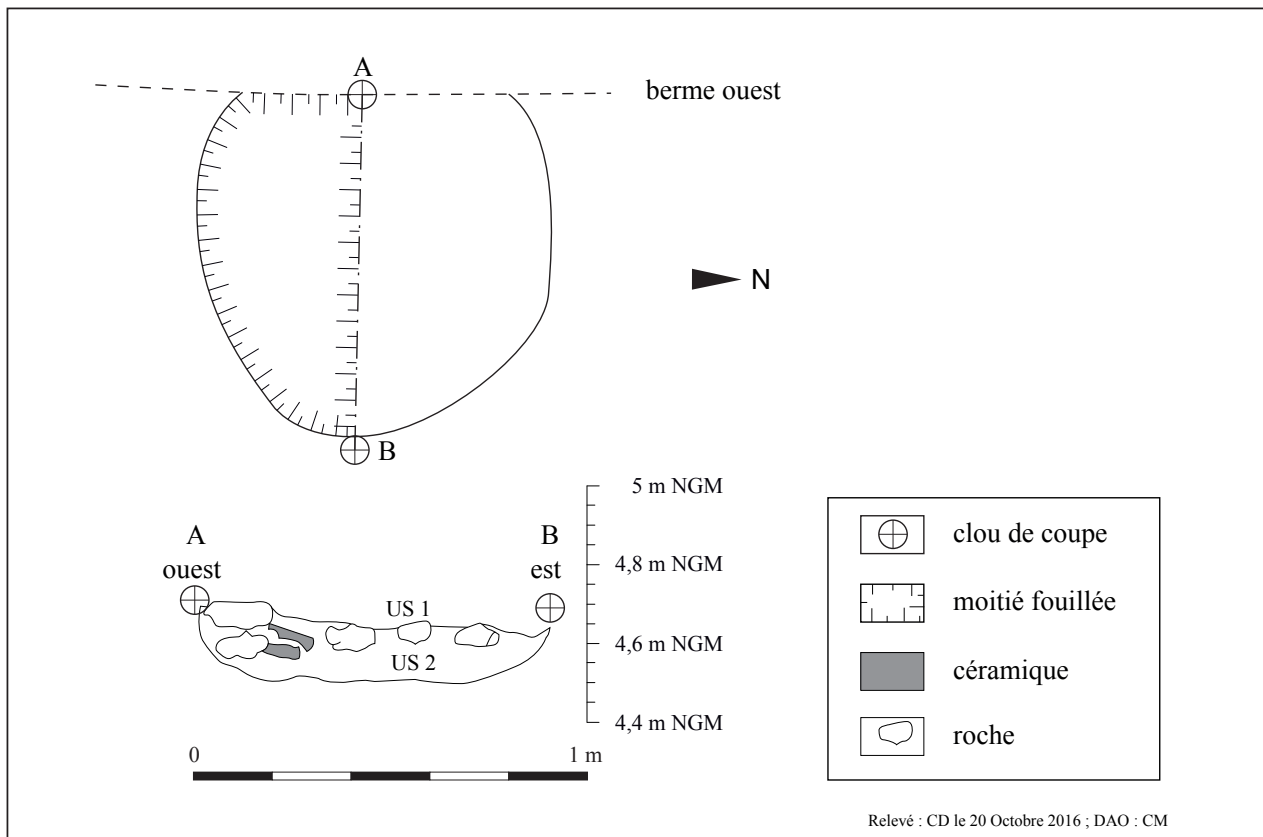


Fig. 3 : Plan et coupe du foyer F1, sondage 2 du diagnostic du Carbet (972), angle de la rue Pory-Papy et de la place Jules Grévy.

L'opération de diagnostic archéologique a été réalisée en préalable à un projet de construction d'un immeuble de logements sociaux. Il s'agit de deux parcelles situées au centre du bourg du Carbet, à l'angle des rues Perrinon et Doume. Le sondage effectué couvre une superficie globale de 33 m² qui correspond à 13,8 % de la surface du projet.

Dans le périmètre étudié, on constate la présence de structures archéologiques en creux (fosses, trous

de poteau, foyer), mais également les restes de constructions bâties (fig. 1). Les vestiges apparaissent directement sous la couche végétale ou le remblai contemporain. Les niveaux archéologiques atteignent un peu moins de deux mètres d'épaisseur. La chronologie, établie à partir de l'étude de fragments de céramique mais également des observations stratigraphiques, couvre deux grandes périodes culturelles : l'époque coloniale et l'époque précolombienne.

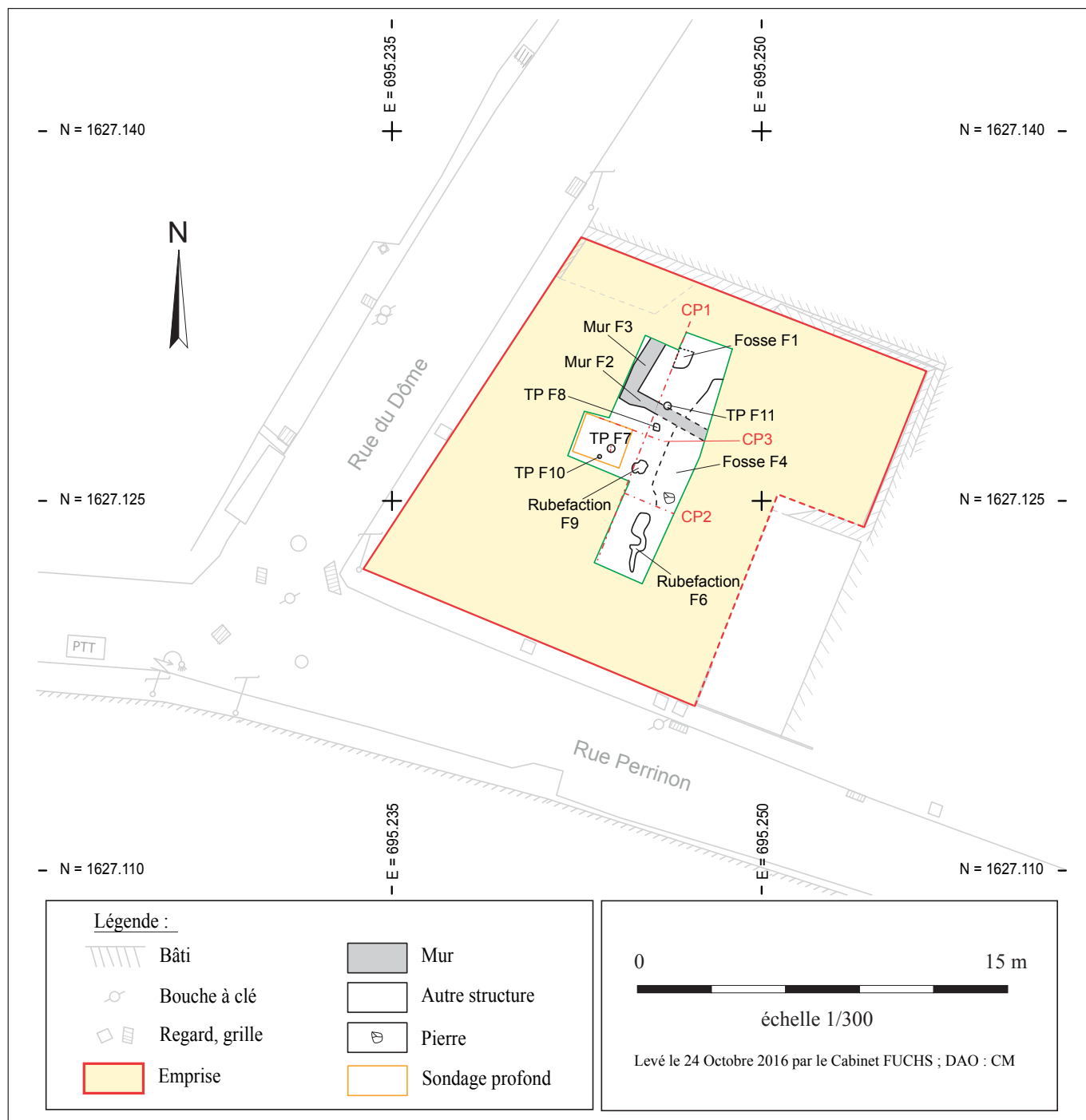


Fig. 1 : Relevé topographique des vestiges mis au jour lors du diagnostic du Carbet (972), Angle des rues Perrinon et Doume.

Les traces datées de l'époque coloniale témoignent d'une occupation du secteur à partir de la deuxième moitié du XVIII^e siècle. Elles se matérialisent par des restes des murs et des constructions en bois (fig. 2). L'occupation perdure, avec des modifications, jusqu'au début du XIX^e siècle. Aucun témoin du XVII^e siècle n'a été mis au jour dans l'échantillonnage de céramique étudiée.

Les vestiges précolombiens apparaissent à partir de 0,5m sous le niveau actuel. Ils reposent directement sous les niveaux de l'époque coloniale (fig. 3). Il s'agit d'au moins trois phases d'occupations correspondant à des niveaux morphologiquement distincts (fig. 4).

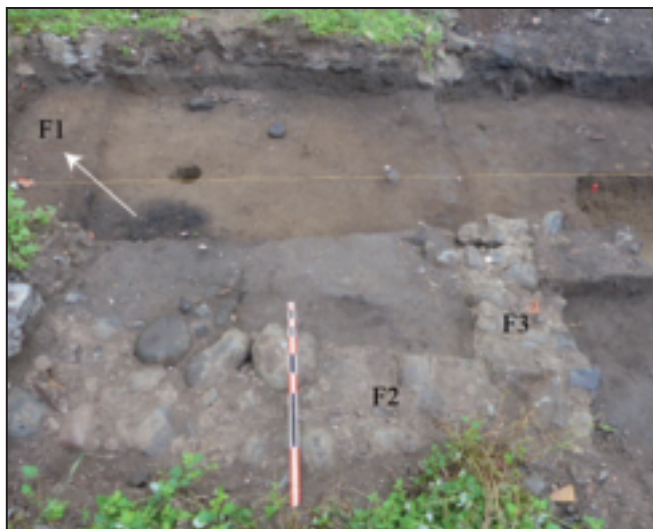


Fig. 2 : Le Carbet - Angle des rues Perrinon et Doume. Vestiges de murs et constructions sur poteaux du XVIII^e s.



Fig. 3 : Le Carbet - Angle des rues Perrinon et Doume. Niveaux précolombiens.

Ces couches se caractérisent par un abondant mobilier archéologique, comprenant de nombreux fragments de céramique, des pièces lithiques (meules, polissoirs...) accompagnées de traces de débitage. La présence de restes d'invertébrés est avérée. Cependant, leur état de conservation et leur nombre ne peuvent pas être représentatifs de l'importance possible des invertébrés comme ressource alimentaire ou matière première exploitée sur le site.

D'après l'étude céramique, l'assemblage découvert dans les niveaux correspond globalement à une occupation couvrant le premier millénaire de notre ère : Saladoïde ancien et récent et Troumassoïde.

Les structures archéologiques attribuables à cette époque sont nombreuses par rapport à la superficie ouverte, tandis que leurs natures évoquent l'existence d'un site d'habitat sur la parcelle concernée.

L'assemblage du mobilier archéologique présente des analogies très proches de celles des vestiges mis au jour lors du diagnostic réalisé sur la même commune à l'angle de la rue Pory Papy et de la place Jules Grévy.

Christophe DUNIKOWSKI



Fig. 4 : Le Carbet - Angle des rues Perrinon et Doume. Horizons profonds des niveaux précolombiens.

L'opération de diagnostic archéologique est réalisée en amont du projet de reconstruction d'un vaste ensemble hôtelier dénommé Diamond Rock. Le projet est situé sur la commune du Diamant au lieu-dit Pointe de la Cherry. Les terrains concernés par la prescription sont occupés par l'ancien complexe hôtelier éponyme fermé en 2013. La majorité des bâtiments désaffectés étaient en cours de démolition. Ils sont localisés dans la partie sud des parcelles.

Cette opération archéologique permet de mettre en évidence, à l'extrémité rocheuse de la pointe, des maçonneries qui sont rattachées à trois ensembles bâtis distincts. Aucun mobilier archéologique ne permet d'apporter des renseignements sur une datation absolue des vestiges. Les sols contemporains des maçonneries ont disparu et aucune relation stratigraphique ne peut être établie entre les différents ensembles.

Toutefois, une des maçonneries peut être rattachée aux vestiges d'une batterie mise en place dans la première moitié du XVIII^e siècle. Le reste de l'édifice défensif, semble ruiné dans un premier temps au XIX^e siècle, et totalement détruit, par la suite, avec les aménagements effectués au XX^e siècle.

Un bâtiment est identifié comme les ruines d'un corps de garde qui, après l'abandon de la batterie au milieu du XIX^e siècle, est rénové et transformé en poste de surveillance vraisemblablement dédié aux douanes.

Enfin, un deuxième édifice est une citerne. Cette structure est à mettre en relation avec la construction ou la réfection du corps de garde qui deviendra un poste de surveillance. La position de la citerne, à l'arrière du bâtiment principal, et son élévation hors-sol indiquent une mise en œuvre de récupération des eaux pluviales issues des toitures. La couverture est certainement maçonnée pour former une voûte ou constituer un plancher. L'accès à l'eau devait être pratiqué par une ouverture sommitale.

L'ensemble des données recueillies permettent donc de restituer, à travers l'étude et l'analyse de ces quelques vestiges, un aperçu de l'évolution de ce site stratégique entre le milieu du XVIII^e siècle et le milieu du XX^e siècle.

Le reste des terrains compris dans l'emprise du projet n'ont pas livré de vestiges archéologiques.

Emmanuel MOIZAN

L'opération de diagnostic archéologique est réalisée en amont d'un vaste projet immobilier situé sur la commune du Diamant dans le quartier de O'Mullane Bas. La parcelle concernée par l'opération est localisée à l'est de l'actuelle agglomération du Diamant.

Cette opération a permis de mettre en évidence la conservation de vestiges d'un ensemble bâti cohérent se rapportant à une habitation coloniale. Deux édifices maçonnés, la maison de maître et la cuisine, sont bien identifiés sur le site. Une forte densité de trous de poteau se concentre principalement à l'est et au sud des deux constructions. Deux bâtiments édifiés sur poteaux sont reconnus en plan et marquent certainement la présence d'un quartier servile à proximité immédiate de la maison de maître. L'implantation d'infrastructures destinées aux usages agricoles n'est pas exclue.

La quantité abondante de tessons de céramique industrielle (forme à sucre et pots à mélasse) ne laissent aucun doute sur l'activité de cette habitation. Toutefois, aucun bâtiment en lien avec la production de sucre n'a été identifié dans le cadre de cette opération.

Le reste du mobilier céramique retrouvé sur le site, dans les structures et dans la couche supérieure des niveaux archéologiques, reflète une occupation du secteur sur une longue période. Ainsi, quelques éléments peuvent être attribués au XVII^e siècle mais d'autres apparaissent

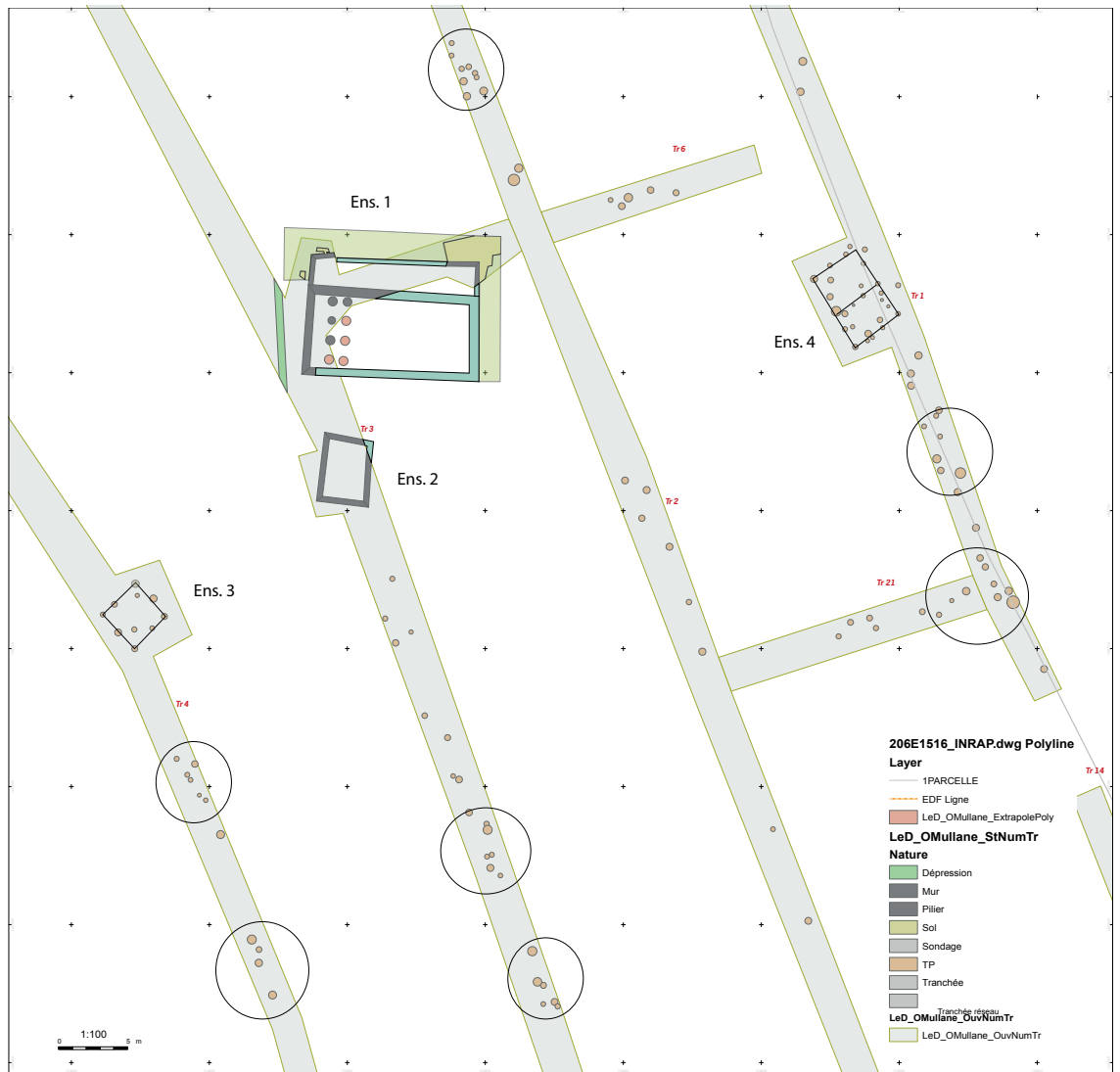
uniquement au XIX^e siècle. Les artefacts les plus anciens sont assurément en position résiduelle et peuvent être mis en relation avec une première habitation recensée dans ce quartier du Diamant.

Les édifices maçonnés et une grande partie des structures en creux sont à rattacher à une phase plus tardive comprise entre la fin du XVIII^e siècle et le début du XIX^e siècle. Les céramiques retrouvées dans ces niveaux présentent des faciès appartenant au dernier quart du XVIII^e siècle. Ces éléments chronologiques corroborent ainsi l'absence de ces bâtiments sur la carte de Moreau du Temple éditée en 1770 qui ne mentionne que ceux attribués à l'habitation Duquainoy.

Enfin, dans le cadre de cette opération, la destination précise de ces bâtiments nous échappe. Assurément, ils s'intègrent au domaine agricole à la fin du XVIII^e siècle et participent au développement topographique de l'habitation. Toutefois, correspondent-ils à un nouveau lieu résidentiel des maîtres de l'exploitation ou forment-ils une unité d'habitat annexe destinée au gérant ou à un membre de la famille ?

Emmanuel MOIZAN

Fig. 1:
Le Diamant
O'Mullane Bas
Plan général
des vestiges.
D. Billon - Inrap
2016



LE DIAMANT Le Diamant Dizac 552-554

Précolombien
Colonial

Ce diagnostic concerne un projet de construction d'un petit immeuble est situé sur la commune du Diamant, à proximité de la plage où se trouve le site néoindien de transition ancien/récent qui avait fait l'objet d'importantes investigations archéologiques. Cette opération avait donc pour but de mettre en évidence la poursuite de l'occupation amérindienne dans ce secteur situé à l'arrière du littoral.

Les résultats se sont montrés très positifs dans la mesure où deux occupations principales ont été mises au jour (fig.1). La plus ancienne (fig.2, 3 et 4) a été détectée entre 1,90 m et 2,10 m de profondeur sous un paléosol limono-argileux qui contenait des pièces relevant du néoindien récent, qu'il est possible de rattacher aux marges du grand gisement précolombien de Dizac, et une couche d'abandon argileuse

antérieure. Ce niveau ancien est pris dans une gangue d'argile grise, organique, et évoque un dépôt de mangrove ou de lagune mise en place à l'arrière du cordon dunaire. Ces argiles contenaient un locus qui se présente sous la forme d'un amas coquillier offrant des labres et des déchets de taille de strombus gigas (lambis) apparentés à la chaîne opératoire reconnue à Saint-Martin, d'après les premières observations. Une datation réalisée sur un lambi a fourni une date de 1245 à 1080 BC pour ce dépôt. Au vu de ces résultats, ce gisement pourrait relancer la problématique du peuplement précéramique de la Martinique, dans la mesure où l'attribution méso-indienne des deux seuls sites acéramiques actuellement enregistrés sur le territoire martiniquais n'a pu être démontrée faute de datation et de mobilier pertinent (Bérard 2002).

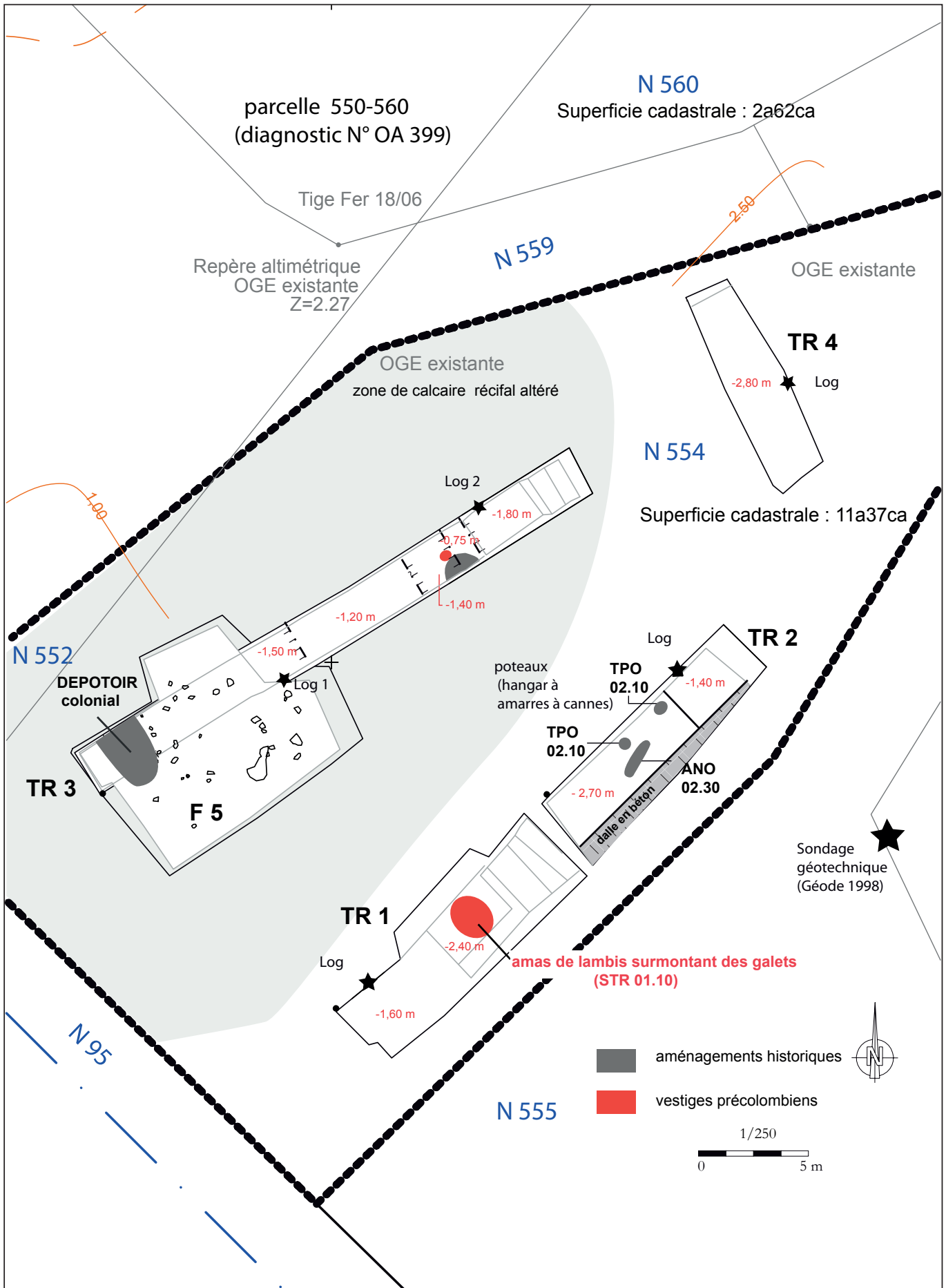


Fig. 1: Le Diamant - Dizac 552 - 554 - Plan général du site.
© cabinet Fuchs, F. Bernard et C. Etrich, Inrap

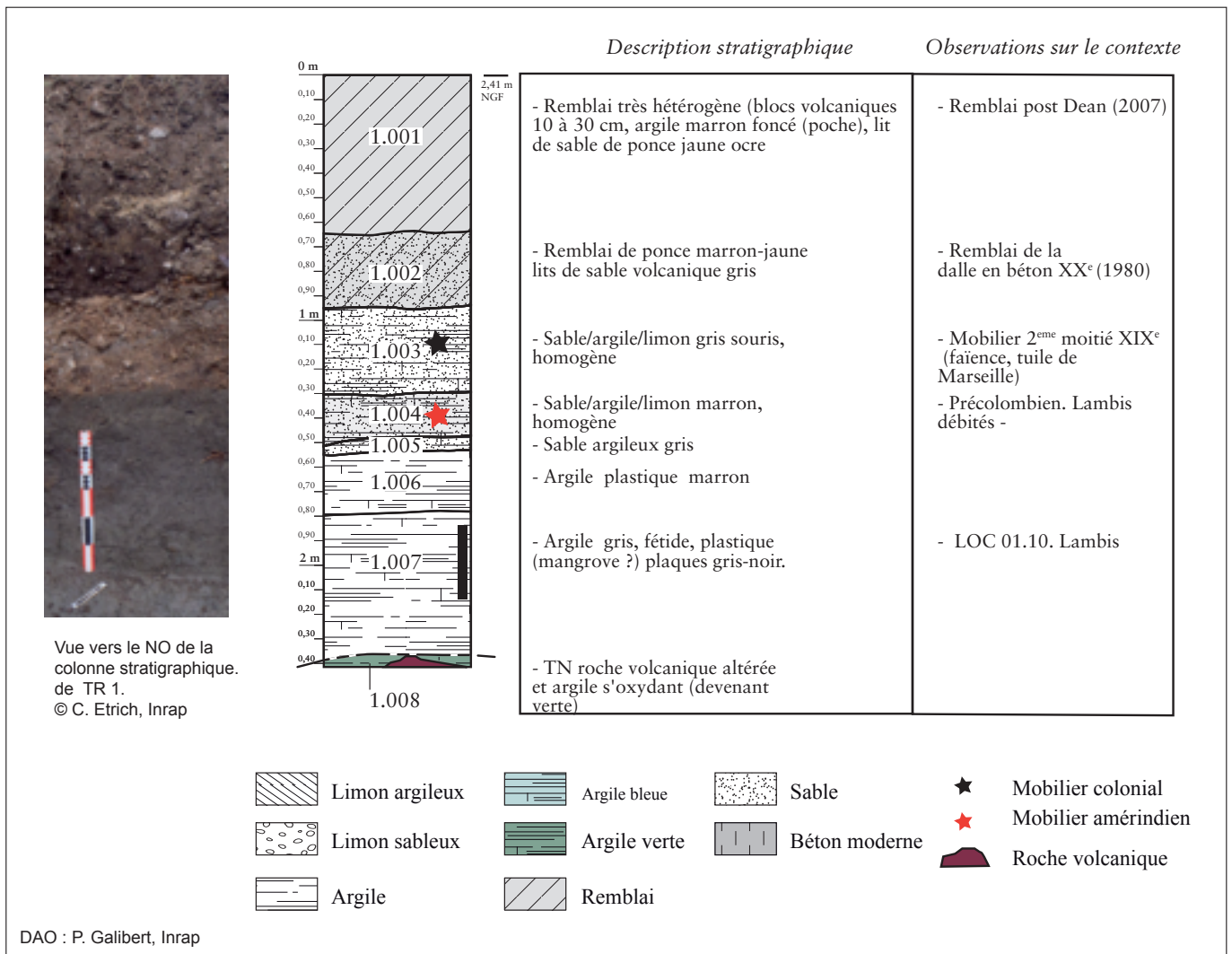


Fig. 2 : Le Diamant - Dizac 552 - 554 - Colonne stratigraphique du sondage 1.



Fig. 3 : Le Diamant - Dizac 552 - 554
Vue vers le sud de LOC 01.10. © F. Casagrande, Inrap



Fig. 4 : Le Diamant - Dizac 552 - 554.
Exemple de lambis du locus 01.10.
Labres débités et déchets de production.
© F. Casagrande, Inrap

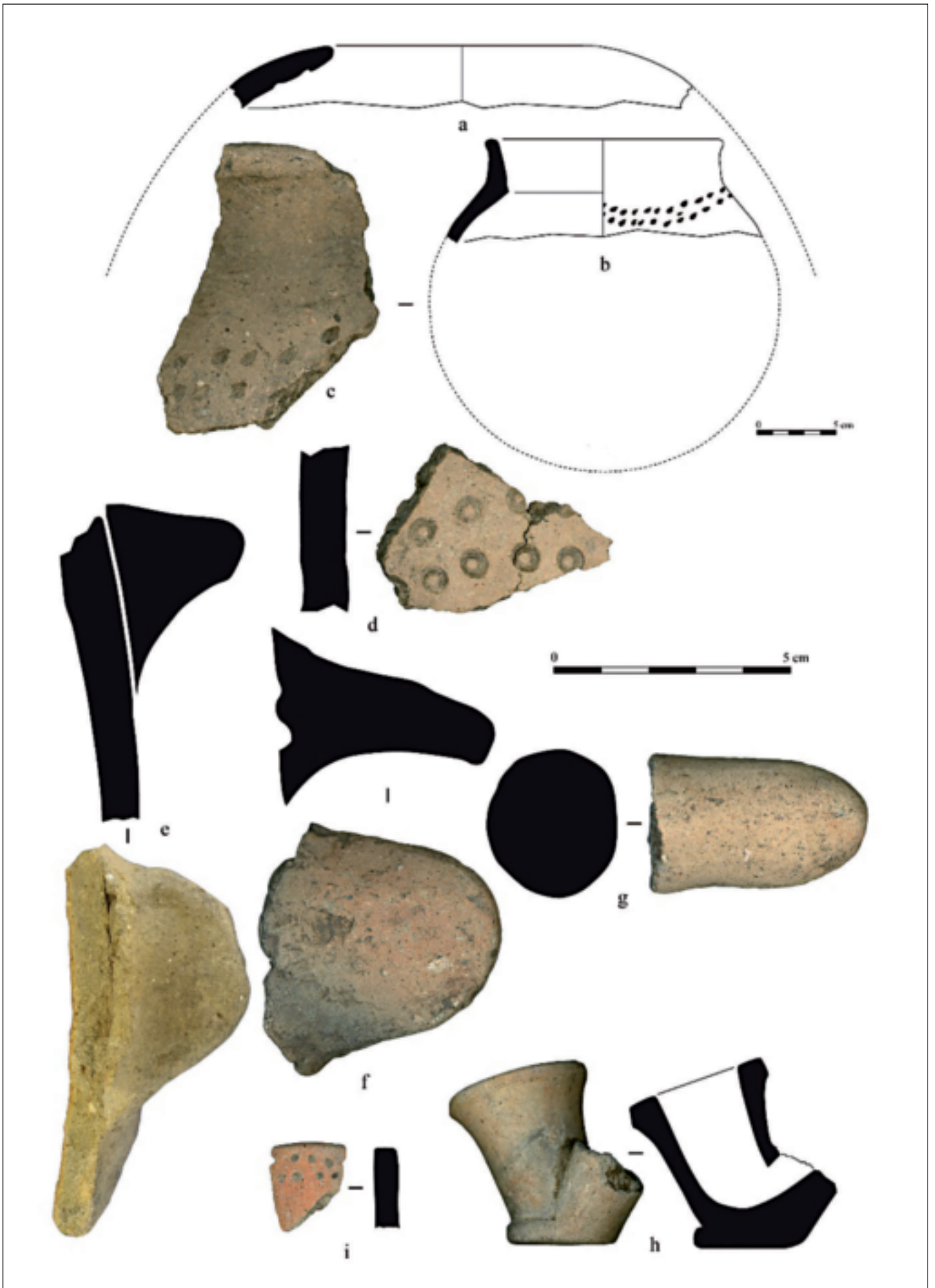


Fig. 5 : Le Diamant - Dizac 552 - 554 - Céramique non tournée. (F. Casagrande, Inrap).

Le second résultat important concerne la phase coloniale du gisement de Dizac avec la découverte d'un dépotoir associé à des traces fugaces d'un habitat sur poteau. Cette zone de rejet compte 1570 pièces auxquelles s'ajoutent les restes des petits vertébrés (oiseaux, poissons, amphibiens) non comptabilisés. On y recense notamment des restes alimentaires dominés par les coquilles à hauteur de 63 % (burgos et huîtres de palétuviers) et par la faune vertébrée (22 % : porc, tortue, etc). Le reste du mobilier compte 10 % de céramique dominée par de la poterie non tournée évoquant des registres puisant dans la céramique d'Afrique de l'Ouest, à l'instar de trois pipes également issues du dépotoir (fig. 5). Enfin, 24 perles de traite en pâte de verre complètent cet inventaire succinct du matériel issu de cette zone de rejets. Celle-ci offre un instantané inédit du mode de vie et de consommation d'une population pauvre reproduisant des registres de tradition africaine. Il est donc possible que nous soyons en présence des vestiges d'un habitat d'esclaves des débuts de la colonisation d'après le rare mobilier

européen qui appartient à la seconde moitié du XVII^es. L'absence d'éléments faisant référence à l'agro-industrie du sucre (tels que les tessons de formes ou de pot à mélasse généralement présents en grande quantité sur des sites historiques) plaiderait en faveur de travailleurs liés à la culture du tabac ou de l'indigo. Cette population pourrait peut-être relever d'une petite habitation antérieure au domaine sucrier de l'habitation Dizac dont feront partie les parcelles concernées au cours du XVIII^e s.

Cette activité de culture de la canne se traduit ici uniquement par deux trous de poteau qui correspondaient à la charpente d'un hangar destiné à conserver les amarres à cannes. Ces résidus de la coupe étaient utilisés comme fourrages pour les bêtes de somme, le terrain étant alors dévolu au pacage des animaux de l'habitation dans la première moitié du XX^es. (informations orales de l'ancien propriétaire de l'habitation).

Christine ETRICH

LE DIAMANT

Le Diamant Dizac N 550 - 560

Ce diagnostic situé sur la commune du Diamant à quelques centaines de mètres du site néoindien de transition ancien/récent avait pour but de mettre en évidence la poursuite de l'occupation amérindienne dans ce secteur littoral du sud de la Martinique. Les trois tranchées ouvertes sur l'emprise de la parcelle qui occupe une superficie de 1 094 m² ont mis en évidence l'absence de structure traduisant une occupation anthropique de la parcelle. Ce résultat « négatif » pourrait s'expliquer par la présence d'une ravine fossile qui a

pu jouer un rôle dissuasif dans l'implantation humaine de cette zone située à l'arrière du cordon littoral. Il est également possible que cette absence d'indice résulte d'un épisode de crue entraînant les vestiges d'une éventuelle occupation dans la mesure où un diagnostic archéologique réalisé sur la parcelle voisine a mis en évidence l'existence d'un paléosol plus au sud.

Christine ETRICH

FORT DE FRANCE

Morne Desaix

Colonial

L'opération de diagnostic archéologique a été réalisée en amont du projet de reconstruction du Pôle d'Alimentation Unique Interarmées de la Direction des Infrastructures de la Défense, localisé dans l'enceinte du Fort Desaix, complexe militaire de type Vauban édifié entre les années 1764 et 1772, et appelé alors Fort Bourbon.

Le fort se développe au sommet du morne Garnier, au nord de la ville de Fort-de-France. L'emprise des futurs travaux est située immédiatement au sud de la lunette Bouillé, fortin le plus septentrional du fort Desaix. La lunette est mise en place en 1781 et marque à cette époque l'achèvement du complexe militaire défensif de la ville de Fort-de-France.

La lunette a fait l'objet d'un diagnostic archéologique en 2006 (Casagrande 2006).

Les terrains concernés par les aménagements sont répartis en deux zones distinctes au nord et au sud du bâtiment qui accueille actuellement le mess et représentent une superficie totale prescrite de 8 000 m². Aucun vestige archéologique n'a été mis au jour dans l'ensemble des tranchées. Les stratigraphies montrent que l'ensemble des terrains a été décaissé pour former deux terrasses juxtaposées. Ces travaux sont à mettre en relation avec la construction de l'actuel mess réalisée dans les années 1960.

Emmanuel MOIZAN

Bibliographie

Casagrande 2006 :

CASAGRANDE (F.), *Fort-de-France, Lunette Bouillé-Fort Desaix (Martinique 972), Rapport de diagnostic archéologique*, Inrap, janvier 2006.

Le projet de réalisation d'une zone d'activité économique au lieu dit Maupéou, sur la commune de Rivière-Salée, a rendu nécessaire la réalisation d'un diagnostic archéologique. L'expertise porte sur la parcelle N 341, d'une superficie de 11 600m². Elle est située au pied de l'échangeur entre la RN5 et la RD7, en zone rurale.

Un petit morne, plat à son sommet et localisé au sud de la parcelle, confère au terrain une physionomie en promontoire : pentes fortes au sud et à l'est et plutôt douces à l'ouest et au nord, vers la mer. Sur le côté oriental de la parcelle coule la rivière Ravine Médecin.

Douze tranchées régulièrement espacées ont été ouvertes, couvrant ainsi près de 12 % de la surface du terrain.

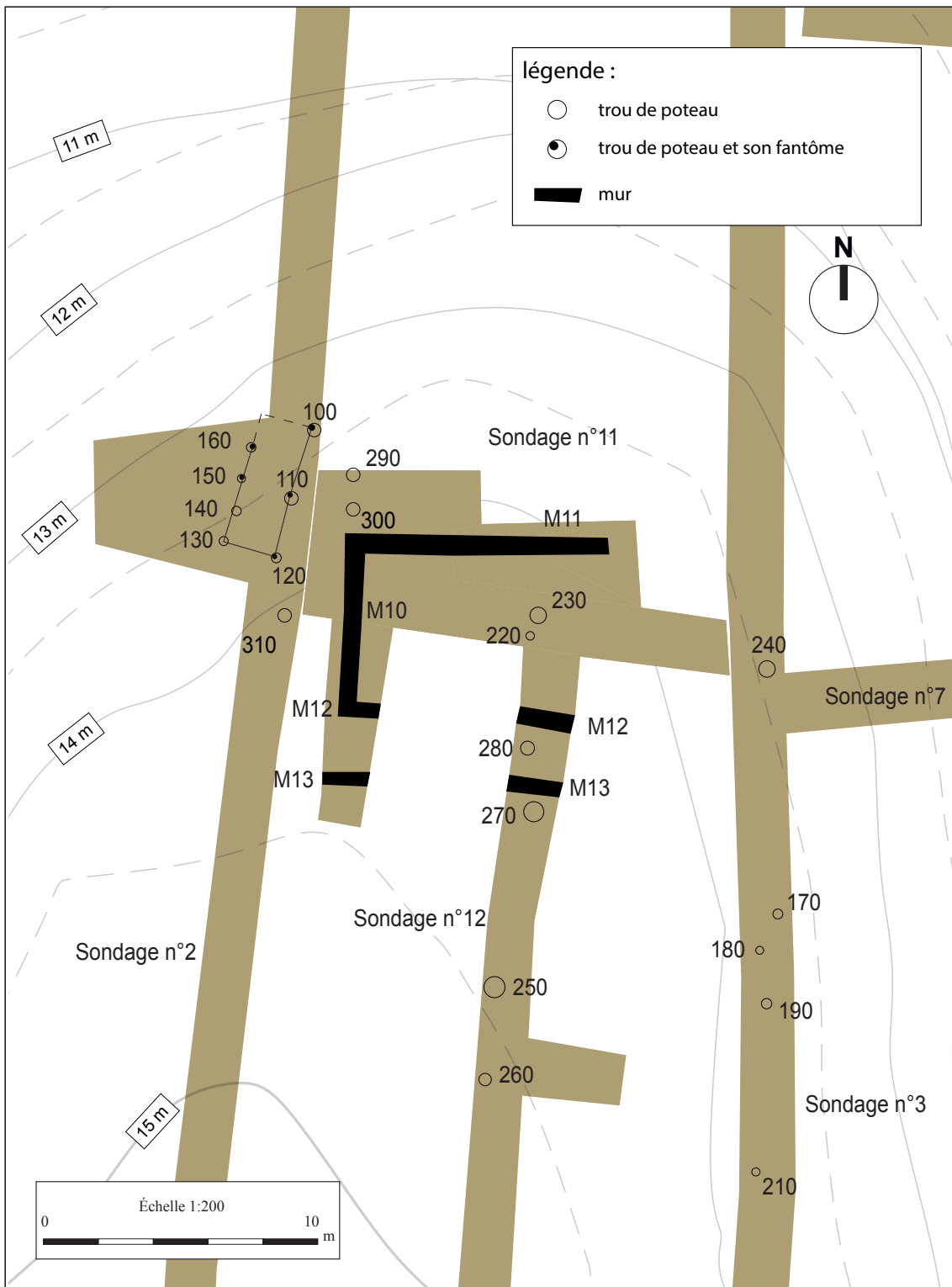


Fig. 1:
Rivière Salée - Maupéou
Plan des sondages autour
du bâtiment colonial.



Fig. 2 :
Rivière Salée
Maupeou
Vue d'une
maçonnerie du
bâtiment principal.

La situation géographique explique la faible sédimentation observée sur une grande partie de la parcelle avec le rocher affleurant au sommet du morne. La présence de niveaux de colluvions ou d'alluvions dans le secteur oriental est également à noter.

Aucun indice précolombien n'a été reconnu lors de ce diagnostic. En ce qui concerne la période coloniale, 21 trous de poteau et un bâtiment construit sur solin de pierre ont été repérés au niveau du morne. Possiblement en bois et couvert d'ardoises, le bâtiment se développe selon un plan simple de 9,6x6,7m avec un corps principal rectangulaire ouvrant sans doute sur une galerie au sud. À l'ouest de cet aménagement, semble se dessiner un bâtiment sur poteaux de 5x2m. Aucun recoupement stratigraphique n'ayant

été observé, la chronologie entre les structures restent à établir. Le mobilier céramique associé inscrit l'occupation dans une fourchette chronologique allant de la fin du XVII^e siècle au début du XVIII^e siècle. Une source iconographique du début du XVIII^e siècle signale dans le secteur, une petite habitation désignée comme appartenant à Monsieur Germon. Ce domaine n'apparaît plus sur la carte de Moreau du Temple de 1770.

Cette expertise semble avoir mis en évidence un petit complexe agricole, avec habitat principal et dépendances, illustrant ainsi un pan de l'histoire des premières habitations relativement modestes au XVII^e siècle.

Anne JEGOUZO

RIVIÈRE SALÉE Médecin - Chemin La Fleury

Le projet de construction d'un lotissement de 56 lots au lieu-dit La Fleury-Médecin sur la commune de Rivière-Salée en Martinique a nécessité la réalisation d'une opération de diagnostic afin de vérifier la possibilité de présence de vestiges archéologiques. Cette opération

s'étendait sur une superficie de plus de 4 hectares. À l'issue de l'opération, aucune trace liée à une anthropisation n'a été décelée.

Olivier DAYRENS

SAINT-PIERRE Quartier Fort, RHI, Îlots B, I et J

Colonial

Opération reportée.

L'opération de diagnostic archéologique s'inscrit dans le cadre d'une demande de permis de construire une maison individuelle traditionnelle sur un terrain localisé à Saint-Pierre sur la parcelle C 508. L'emprise soumise au diagnostic représente une superficie de 950 m². La parcelle est limitée au sud par la rue d'Orléans, à l'ouest par une voie privée, au nord et à l'est par des parcelles bâties. Ce diagnostic situé dans le quartier du Fort s'ajoute à d'autres opérations déjà réalisées dans ce secteur ancien de la ville de Saint Pierre. La parcelle se trouve aussi à la proximité immédiate de constructions mentionnées à la fin du XVIII^e siècle et figurées par les cartes anciennes, et non loin de l'ancienne église du Fort.

Pour la période historique, l'ensemble des vestiges découverts correspond à un îlot urbain orienté selon la trame actuelle de la ville de Saint-Pierre : nord-est/sud-ouest et nord-ouest/sud-est. La couche stérile qui recouvre les vestiges mesure en moyenne 1 m d'épaisseur. La densité des structures découvertes dans les tranchées de diagnostic est très importante. La consultation des plans anciens montre que l'histoire du bâti sur la parcelle s'inscrit vers la fin du XVIII^e siècle (Moreau du Temple, 1770). La fouille partielle des niveaux de sols identifiés comme des espaces de jardins a d'ailleurs livré du mobilier archéologique de cette période. Ensuite, dans le premier quart du XIX^e siècle, la parcelle semble connaître une évolution avec l'éclosion d'un nouveau programme architectural qui correspondrait au dernier état connu du site si l'on se réfère à l'iconographie produite entre 1819 et 1847 (Larroque Dufau, 1819). Ce nouveau projet s'adapte manifestement aux contraintes topographiques en suivant le pendage naturel du terrain. Le plan issu du diagnostic fait apparaître des constructions étagées, vraisemblablement associées à deux, voire trois, niveaux de terrasses bien visibles sur le profil en long, desservies par deux rues qui semblent se raccorder perpendiculairement à la rue d'Orléans. Les murs de terrasses marquent les limites d'un dégradé topographique qui correspond probablement à une série de propriétés contiguës séparées par des jardins. La présence de vestiges ruinés en limite de parcelle témoigne vraisemblablement de l'extension continue du bâti vers le sud-est. Toutefois certains vestiges, à l'instar du mur 3004, pourraient se raccorder à des phases antérieures. De plus, la présence d'éléments du XVII^e siècle (carreaux de Delft) dans la couche de destruction au niveau de la voirie 1012 pose la question de la présence d'un bâtiment encore en élévation sur la parcelle pour ces périodes anciennes (XVII^e-XVIII^e siècles). Au total, le mobilier archéologique est composé par 385 éléments : verre, faune, métal, céramique. Il est présent en abondance à la fois dans la couche de destruction du 8 mai 1902, au sommet des niveaux de sols, dans la terre de jardin (C3) et

le comblement des profondes fosses dépotoirs de la tranchée 3. Les éléments en céramique issus de ce diagnostic se calent tous entre la fin du XVII^e siècle et le XIX^e siècle. Le mobilier en verre ou métallique n'a malheureusement pas pu être étudié dans le cadre de cette opération.

Pour la période amérindienne, la fouille mécanique du niveau précolombien dans la tranchée 3 n'a pas permis de découvrir le moindre indice relatif à cette période. Toutefois, d'autres opérations menées dans le quartier du Fort faisaient état d'éléments précolombiens plus ou moins bien conservés dans les niveaux de sols sous-jacents à P1. Cependant, il faut noter que la densité des vestiges historiques n'a pas permis de réaliser plusieurs sondages profonds selon un maillage régulier étendu à toute la parcelle. Il faut donc remarquer qu'un seul sondage profond dans la tranchée 3 a permis d'atteindre P3 et de fouiller le niveau précolombien antérieur à P1 (C5). Toutefois, il faut considérer que la densité des vestiges historiques mise en évidence lors de cette étude a vraisemblablement fortement entamé la couche C5. La présence de canalisations enterrées et le système d'habitat en dégradé ont probablement provoqué d'importants travaux de terrassements ou remaniements des niveaux inférieurs. La surface d'apparition des vestiges maçonnés dans les tranchées se situe en moyenne entre 0,70 m et 1,55 m. Cette observation est particulièrement pertinente à l'extrémité sud-ouest de la tranchée 1.

En conclusion, la présence d'un site structuré précolombien sur la parcelle C 508 paraît très incertaine. Toutefois, la découverte d'éléments isolés relatifs à cette période n'est pas à exclure notamment dans certaines parties du site sous-jacentes aux espaces dévolus aux anciens jardins pour les périodes historiques.

Ce diagnostic aura mis en évidence des éléments architecturaux et culturels qui s'étirent entre la fin du XVII^e siècle et le début du XX^e siècle sur la parcelle C 508. Il est difficile de savoir dans l'état actuel des connaissances dans quelle mesure les ultimes phases de construction ont pu intégrer ou effacer les traces du parcellaire ancien jusqu'à l'éruption volcanique de 1902 qui a rasé le quartier.

Mickaël MESTRE

SAINT-PIERRE Galère Nord

Colonial

L'opération de diagnostic archéologique est réalisée en amont d'un projet de construction d'une station de lavage sur la commune de Saint-Pierre, quartier la Galère Nord, rue Saint Louis. Le quartier de la Galère Nord est installé au nord-ouest du quartier du Fort, en contrebas et à l'ouest du site de l'habitation Perrinelle. Il s'étire du sud vers le nord entre le Fort Saint-Pierre et la batterie Saint-Louis. Il est encadré à l'est par des falaises escarpées et à l'ouest par la mer Caraïbe. Ce quartier est occupé dès le dernier quart du XVII^e s.

Cette opération de diagnostic archéologique a permis de confirmer une dense occupation dans ce secteur de la ville. Trois états successifs sont bien identifiés et permettent de proposer une chronologie des installations.

Les vestiges rattachés au premier état restent très lacunaires. L'identification des quelques tessons de céramique retrouvés dans ces niveaux sableux permet de proposer une datation de cet état entre la toute fin du XVII^e s. et la première moitié du XVIII^e siècle. Des enrochements retrouvés sur le site pourraient être interprétés comme des aménagements installés en bordure de mer en avant de constructions se développant au pied de la falaise.

La deuxième période est marquée par l'installation de constructions sur une plus large étendue et se développe plus à l'est vers le littoral. Il reste ici difficile de pouvoir identifier plus précisément ces aménagements et d'en définir leur destination. Il est certain qu'ils sont constitutifs d'un ensemble plus vaste dont ne peut reconnaître les limites. L'étude du mobilier céramique récolté dans ces niveaux associe cet état à une période comprise entre la deuxième moitié du XVIII^e s. et le début/première moitié du XIX^e siècle.

Le troisième état reste le mieux renseigné. L'étude du mobilier céramique et la chronologie relative permettent de dater cette période entre la deuxième moitié du XIX^e s. et le début du XX^e siècle. La nature et la configuration des vestiges attestent de la présence de bâtiments et d'infrastructures de grande ampleur comme appartenant à une rumerie.

À la fin du XIX^e s., le quartier de la Galère apparaît comme le plus gros centre industriel de la ville par le nombre de distilleries/rumeries qui y étaient installées. Elles étaient toutes situées sur la frange littorale : neuf au total étaient réparties d'un bout à l'autre de la rue Saint-Louis.

Emmanuel MOIZAN

SAINT-PIERRE Jardin des Plantes

Précolombien
Colonial

L'opération archéologique de diagnostic s'est déroulée sur l'emplacement de l'ancien jardin botanique créé en 1803 et détruit lors de l'éruption de la Montagne Pelée en 1902. Cette campagne s'est orientée vers deux modes d'investigations : des prospections pédestres dans la partie sud à l'emplacement d'un actuel jardin créole en exploitation et des sondages mécaniques à l'emplacement supposé d'un lac d'agrément. La prospection n'a permis de découvrir aucun élément

lié à l'ancien jardin botanique dans l'emprise alors que les sondages du nord ont permis la mise au jour d'un élément de fontainerie ainsi que « d'anciennes rocailles » liées vraisemblablement à l'ancien plan d'eau. Dans le sondage 5, un fragment de céramique non tournée et un amas de pierres semblent liés à une anthropisation précoloniale.

Olivier DAYRENS

SAINTE-ANNE Val d'Or Parking

Colonial

Du site de l'ancienne habitation sucrière Val d'Or ne subsistent de nos jours en élévation que le moulin à étage qui a fait l'objet récemment d'une restauration, des pans de murs de l'usine stabilisés à l'issue d'une fouille préventive avant la mise en valeur du site par la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique, et des vestiges de constructions annexes de l'autre côté du chemin rural qui scinde actuellement le site. C'est dans le cadre d'un projet d'aménagement d'un parking que ces vestiges étaient concernés par ce nouveau diagnostic archéologique. Deux emprises ont été retenues avant le choix du projet définitif.

La première emprise, dans la parcelle E 1089, englobe les deux tiers des ruines en élévation d'un bâtiment considéré comme le magasin de l'espace industriel de l'habitation. Le reste de cette emprise se localise en contexte de prairie humide inondable. La seconde emprise, dans la parcelle voisine E 1090, présente sur la moitié de sa surface une zone humide sensible (mangrove) et une autre partie englobe un remblai de cailloux en bordure d'un chemin, mis en place pour accueillir le parking provisoire. Ces circonstances nous ont conduit à adapter, voire à limiter notre zone d'intervention. Dans le premier secteur, sept tranchées,

de longueurs inégales, ont été ouvertes avec une pelle hydraulique de 8 t munie d'un godet de 2,0 m de largeur. Elles se répartissent aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du magasin. Dans ce secteur de 1 202 m², une surface de 103 m² a été ouverte au total, soit 8,5 % de l'emprise. Dans le second secteur, seules deux tranchées couvrant au total une surface de 25 m² ont pu être ouvertes dans le seul tiers de la surface accessible de cette emprise de 1 207 m², soit 2,1 %.

À l'exclusion des tranchées ouvertes à l'intérieur du magasin, les observations stratigraphiques ont rapidement mis en évidence le niveau argileux stérile résultant de la sédimentation des argiles d'altération du substratum volcanique.

Les tranchées qui ont été ouvertes à l'intérieur du magasin et dans son proche environnement extérieur ont montré que des éléments qui témoignent de son

utilisation sont présents à faible profondeur sous l'actuel revêtement végétal. S'il a été possible de reconnaître des murs et des sols ainsi que des unités stratigraphiques qui leur sont contemporaines ou non, il n'est pas possible de préciser l'utilisation qui a été faite au cours du temps du bâtiment dénommé depuis toujours magasin mais qui pourrait, par la différenciation de son espace intérieur en surfaces distinctes, ne pas avoir toujours eu la dimension qu'il en subsiste aujourd'hui, ni la fonction qu'on lui attribue.

Jérôme BRIAND

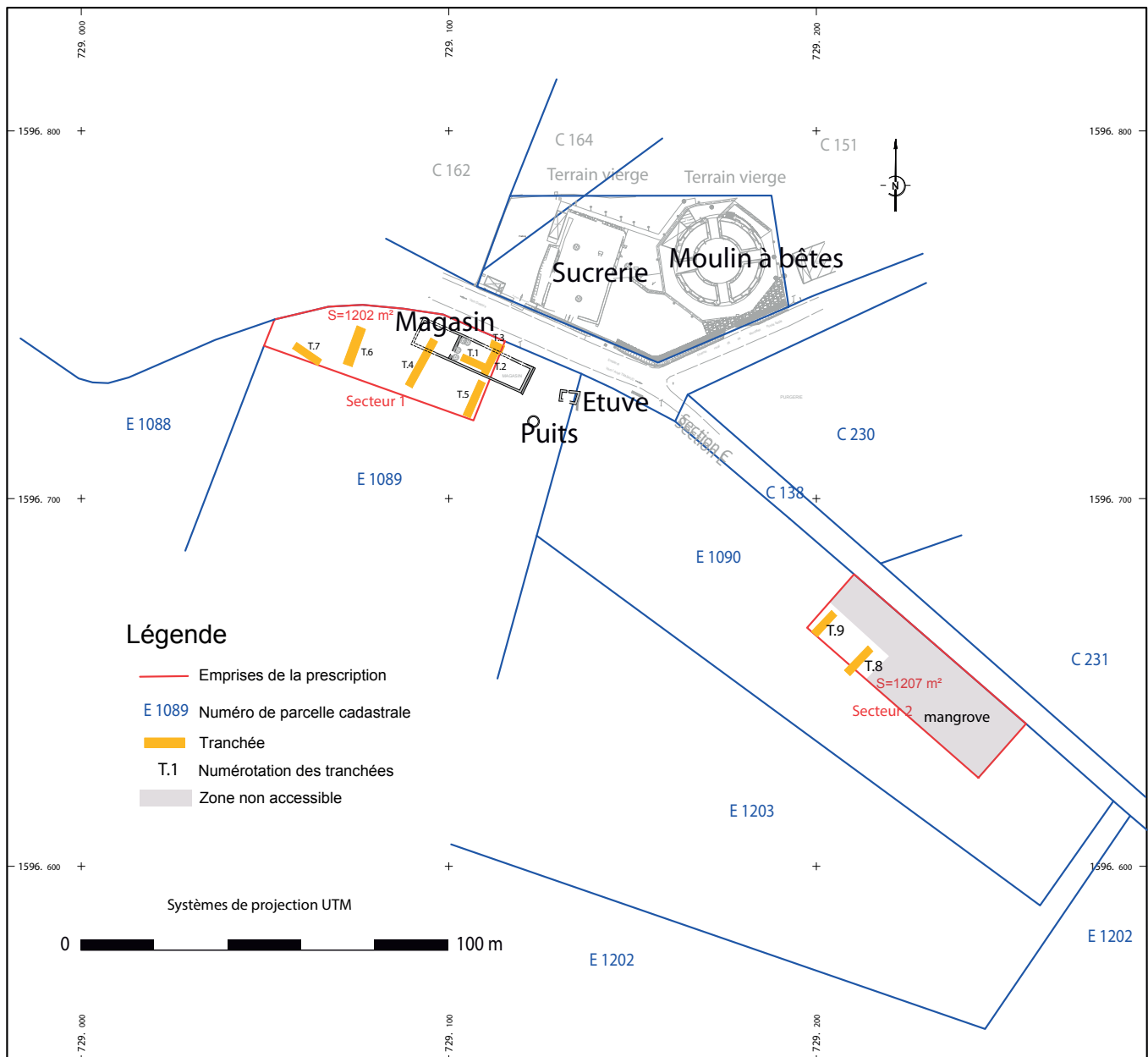


Fig. 1 : Val d'Or Parking (Sainte-Anne) – Localisation des tranchées. DAO J. Briand (Inrap)



Fig.2 : Val d'or Parking (Sainte-Anne) – Seuil d'accès au magasin. Cliché J. Briand (Inrap)

LES TROIS ILETS

Anse Mitan, rue des Anthuriums

Le diagnostic archéologique était préalable au projet de construction d'un immeuble d'habitation en front de mer, rue des Anthuriums à l'Anse Mitan, sur la commune des Trois-Îlets. Le projet concernait la parcelle A 746 dans sa globalité et une partie de la parcelle A 81 sur une surface totale de 2 467 m². Considérant que le projet était localisé à proximité immédiate du rivage et que les caractères topographiques et environnementaux du terrain d'assiette du projet étaient comparables à ceux des sites d'implantation privilégiée des occupations précolombiennes recensés à ce jour dans le sud de la Martinique, un arrêté de prescription avait été émis par le Service régional de l'archéologie de la DAC Martinique.

Cinq tranchées, de longueurs inégales, ont été ouvertes transversalement à la parcelle. Les observations stratigraphiques ont montré au sud un colluvionnement argileux de bas de pente du morne d'Alet et des alluvions marines en contrebas vers le front de mer. Au sud, les argiles caillouteuses de colluvionnement recouvrent en profondeur un horizon de galets pris dans

une matrice sableuse d'origine marine. Contre le bas de pente et se prolongeant vers le nord, plusieurs dépôts marins successifs ont été observés. Ils ont des faciès variés : sables coquilliers fins indurés ou non, couches de grands fragments de madrépores et de strombus, horizons de galets... L'horizon le plus profond atteint et retrouvé lors de l'ouverture des tranchées est un niveau induré de nodules calcaires (entre 1,9 m et 2,5 m de profondeur).

Le diagnostic a donc montré le recouvrement d'origine marine de la plus grande partie de la parcelle par un apport successif de dépôts aux faciès variés. Les dépôts marins stratifiés sont le témoignage de phénomènes plus ou moins récents de transgressions marines sans qu'il soit possible de les dater. Ces dépôts viennent buter contre la pente du morne au sud de la parcelle, au contact des colluvions argileuses et caillouteuses qui en proviennent. Aucun indice de site, toutes époques confondues, n'a été détecté.

Jérôme BRIAND



Fig. 1 : Les Trois-Ilets - Vue générale du diagnostic archéologique. Cliché J. Briand (Inrap)

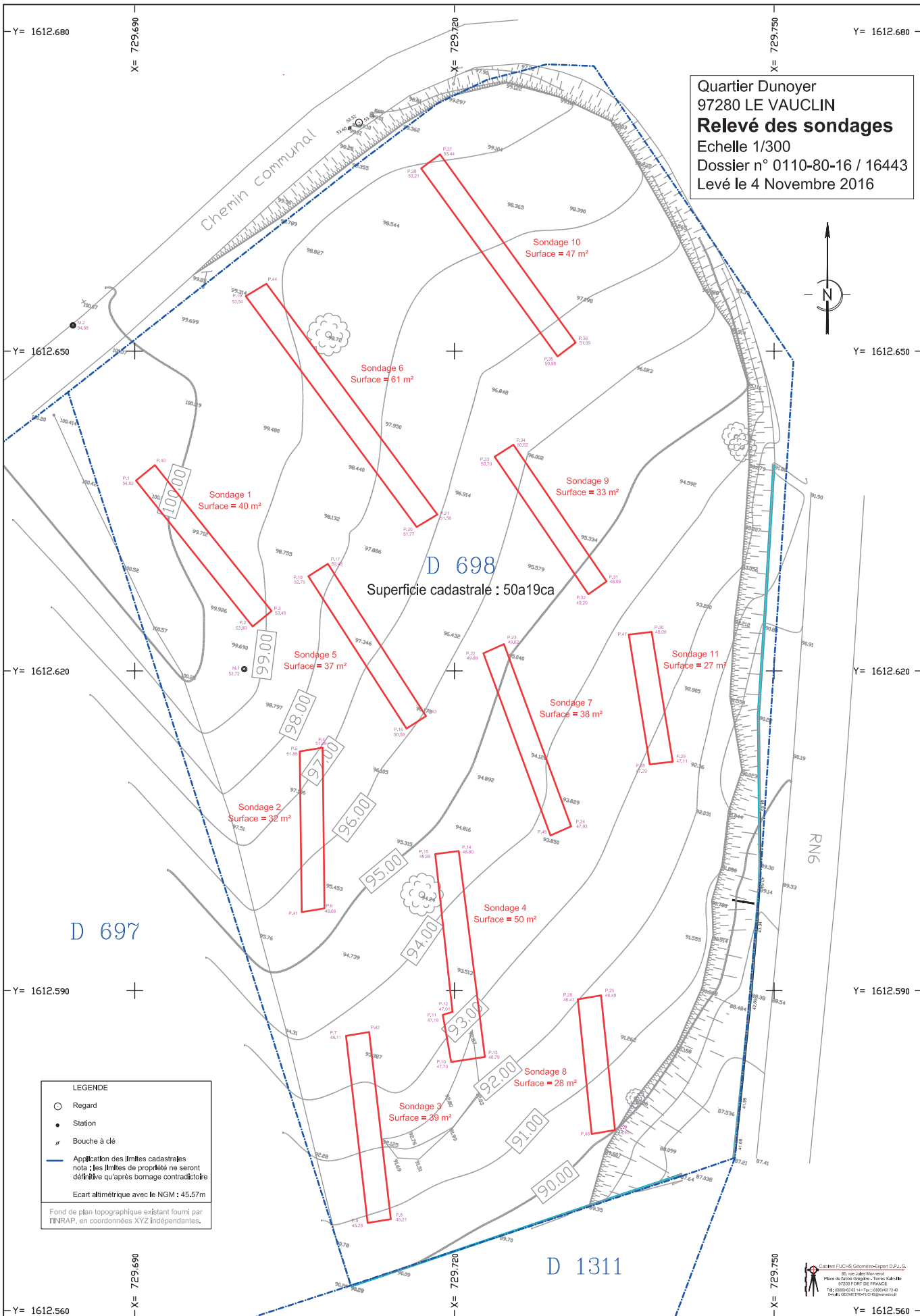
LE VAUCLIN Quartier Dunoyer

L'opération de diagnostic a été réalisée en préalable d'un projet de construction d'un lotissement. L'intervention archéologique a eu lieu en novembre 2016 sur la parcelle située au lieu-dit « Quartier Dunoyer » sur la commune de Vauclin. Les onze tranchées pratiquées à l'intérieur de la zone se sont révélés totalement négatives. Elles couvrent 8,5 % de la superficie concernée par le projet. Le projet d'aménagement se situe dans une zone archéologiquement peu connue. Seule la position géographique de la parcelle située au sommet du morne rendait susceptible la découverte des vestiges archéologiques.

La stratigraphie observée lors de l'opération archéologique est commune pour toutes les tranchées. Il s'agit d'une séquence de couches argileuses et de calcaire désagrégé sur moins d'un mètre de profondeur. Elle surplombe un niveau de calcaire récifal.

Aucune structure archéologique n'a été mise au jour et la parcelle diagnostiquée est dépourvue de traces d'occupation.

Christophe DUNIKOWSKI



Bibliographie régionale

Amouric et al. 2016 :

AMOURIC (H.), GUIONOVA (G.), VALLAURI (L.) et VOLPE (T.) – Hygiène collective, hygiène individuelle d'une société coloniale : Martinique et Guadeloupe, XVIII^e-XIX^e siècles. In : FERRI (M.), MOINE (C.) et SABBIONESI (L.) dir. – *In & Around. Ceramiche e Comunità – Secondo convegno tematico dell'AIECM3 – 17-19 aprile 2015. Faenza, Museo Internazionale delle Ceramiche*. p. 67-75.

Bérard et al. 2016a :

BERARD (B.), BILLARD (J.-Y.), L'ETANG (T.), LALUBIE (G.), NICOLIZAS (C.), RAMSTEN (B.) et SLAYTON (E.) – Technologie du fait maritime chez les Kalinago des Petites Antilles aux XVI^e et XVII^e siècles. *Journal de la société des américanistes*. Société des américanistes. 2016, 102-1, p. 129-158.

Bérard et al. 2016b :

BERARD (B.), BILLARD (J.-Y.), L'ETANG (T.), LALUBIE (G.), NICOLIZAS (C.), RAMSTEN (B.) et SLAYTON (E.) – Approche expérimentale de la navigation précolombienne dans les Antilles. *Journal de la société des américanistes*. Société des américanistes. 2016, 102-2, p. 171-204.

Cazassus-Bérard 2016 :

CAZASSUS-BERARD (J.) – *Le Morne-Rouge, Fonds-Saint-Denis, l'Ajoupa-Bouillon. Au pays du volcan*. Paris : HC Editions, Coll. Parcours du Patrimoine, 48 p.

Charlery 2016 :

CHARLERY (C.) – *Le Saint-Esprit, Rivière-Pilote. A travers mornes et vallées*. Paris : HC Editions, Coll. Parcours du Patrimoine, 48 p.

Delpuech 2016a :

DELPUECH (A.) – Aux Isles Cannibales, *Dossiers d'Archéologie*, n° 373, Janvier/Février 2016, p. 40-43.

Delpuech 2016b :

DELPUECH (A.) – Un marché de l'art précolombien en plein questionnement, *Les Nouvelles de l'Archéologie*, n° 144, Juin 2016, p. 43-50.

Guibert 2016 :

GUIBERT (J.-S.) – *Le Marin, Sainte-Anne. Mornes, salines et cul-de-sac marin*. Paris : HC Editions, Coll. Parcours du Patrimoine, 64 p.

Jégouzo 2016 :

JEGOUZO (A.) – Un cachot au Château Dubuc (Martinique) ?, *Les nouvelles de l'archéologie*, n° 143, Mars 2016, p. 38-41.

Jérémie 2016 :

JEREMIE (S.) – L'utilisation de la pelle mécanique en milieu équatorial et tropical. Une méthode de collecte des données et de développement de l'archéologie préventive dans les départements français des Amériques. In : KOEHLER (A.) et MARCILLE (C.) dir. – *La fouille mécanisée : enjeux méthodologiques et scientifiques*, actes du séminaire, Paris, 5-6 déc. 2007, Paris : Inrap, 2016. Les cahiers de l'Inrap ; 4. p. 42-46.

Leroy 2016a :

LEROY (F.) – Martinique – Au large de Le Robert – Prospection et reconnaissance de l'îlet Madame à l'Anse Corps de Garde. In : *Bilan scientifique 2013*. Ministère de la culture et de la Communication – Direction Générale des Patrimoines – Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-Marines, 2016, p. 127.

Leroy 2016b :

LEROY (F.) – Martinique – Au large de Saint-Pierre – Prospection dans la rade. In : *Bilan scientifique 2013*. Ministère de la culture et de la Communication – Direction Générale des Patrimoines – Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-Marines, 2016, p. 128-129.

Perrot-Minnot 2016a :

PERROT-MINNOT (S.) – Les roches gravées du Galion (La Trinité, Martinique), *archeographe*, 2016. <http://archeographe.net/node/681>

Perrot-Minnot 2016b :

PERROT-MINNOT (S.) – Les roches à cupules de la Martinique, *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, n° 173, janvier-avril 2016. p. 17-36.

Pierre-Louis 2016 :

PIERRE-LOUIS (J.) – *Case-Pilote, Bellefontaine, Le Morne-Vert, Le Carbet. Entre mer et pitons*. Paris : HC Editions, Coll. Parcours du Patrimoine, 96 p.

Serra 2016 :

SERRA (L.) – Martinique – Au large de Saint-Pierre – Dépotoir portuaire de la rade, EA 2104. In : *Bilan scientifique 2012*. Ministère de la culture et de la Communication – Direction Générale des Patrimoines – Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-Marines, 2016, p. 133-134.

Terral 2016 :

TERRAL (R.) – *Schœlcher, Du bourg de Case-Navire à la ville de Schœlcher*. Paris : HC Editions, Coll. Parcours du Patrimoine, 48 p.

MARTINIQUE

BILAN SCIENTIFIQUE

Personnel du Service Régional de l'Archéologie de Martinique

2 0 1 6

Nom	Titre	Fonction
Damien LEROY	Conservateur du patrimoine	Conservateur régional de l'archéologie
Gwenola ROBERT	Ingénieur d'études	Carte archéologique, prescription, contrôle scientifique.
Thierry DORIVAL	Technicien de recherche	Responsable du Centre de Conservation et d'Études, Gestion scientifique
Lucien GROSOL	Technicien de recherche	Gestion du dépôt de fouille
Jenny SYLVANIELO	Adjoint administratif principal	Secrétariat du service Secrétariat de la CIRA OM

Organismes de rattachement des auteurs

BERTHOLET Pierre

Institut National de Recherches
Archéologiques Préventives.

BRIAND Jérôme

Institut National de Recherches
Archéologiques Préventives.

DAYRENS Olivier

Institut National de Recherches
Archéologiques Préventives.

DUNIKOWSKI Christophe

Institut National de Recherches
Archéologiques Préventives.

ETRICH Christine

Institut National de Recherches
Archéologiques Préventives.

JEGOUZO Anne

Institut National de Recherches
Archéologiques Préventives.

MESTRE Mickaël

Institut National de Recherches
Archéologiques Préventives.

MOIZAN Emmanuel

Institut National de Recherches
Archéologiques Préventives.

Liste des abréviations**Chronologie**

COL : Epoque coloniale
PRE : Epoque précolombienne

Nature de l'opération

ETU : Etude
FEV : Fouille d'évaluation
FP : Fouille programmée
OPD : Opération préventive de diagnostic
OPF : Opération préventive de fouille
PCR : Projet collectif de recherche
PI : Prospection inventaire
PT : Prospection thématique
RAR : Relevé d'art rupestre
SD : Sondage
SU : Sauvetage urgent

**Organisme de rattachement
des responsables**

ASS : Association
AUT : Autre
BEN : Bénévole
CNR : CNRS
COL : Collectivité territoriale
EN : Education nationale
INRAP : Institut national de recherches
archéologiques préventives
MUS : Musée
OPA : Opérateur agréé
en archéologie préventive
SRA : Service régional de l'archéologie
UNIV : Université

Liste des programmes de recherche nationaux

Ancienne programmation (jusqu'en 2016)

Du Paléolithique au Mésolithique

- 1 Gisements paléontologiques avec ou sans indices de présence humaine
- 2 Les premières occupations paléolithiques (contemporaines ou antérieures au stade isotopique 9 : > 300 000 ans)
- 3 Les peuplements néandertaliens l.s. (stades isotopiques 8 à 4 : 300 000 à 40 000 ans ; Paléolithique moyen /s.)
- 4 Derniers Néandertaliens et premiers Homo sapiens sapiens (Châtelperronien, Aurignacien ancien)
- 5 Développement des cultures aurignaciennes et gravettiennes
- 6 Solutréen, Badegoulien et prémices du Magdalénien (cultures contemporaines du maximum de froid du Dernier Glaciaire)
- 7 Magdalénien, Epigravettien
- 8 La fin du Paléolithique
- 9 L'art paléolithique et épipaléolithique (art pariétal, rupestre, mobilier, sculpture, modelage, parure...)
- 10 Le Mésolithique

Le Néolithique

- 11 Apparition du Néolithique et Néolithique ancien
- 12 Le Néolithique : habitats, sépultures, productions, échanges
- 13 Processus de l'évolution, du Néolithique à l'âge du Bronze

La Protohistoire (de la fin du III^e millénaire au 1^{er} s. av. n.è.)

- 14 Approches spatiales, interactions homme/milieu
- 15 Les formes de l'habitat
- 16 Le monde des morts, nécropoles et cultes associés
- 17 Sanctuaires, rites publics et domestiques
- 18 Approfondissement des chronologies (absolues et relatives)

Nouvelle programmation (à partir de 2016)

AXE 1

Le Paléolithique ancien et moyen

AXE 2

Le Paléolithique supérieur

AXE 3

Les expressions graphiques préhistoriques : approches intégrées des milieux et des cultures

AXE 4

Mésolithisations, néolithisations, chalcolithisations

AXE 5

Les âges des métaux

AXE 6

Paysages religieux, sanctuaires et rites d'époque romaine

AXE 7

Phénomènes funéraires depuis la fin de l'Antiquité : origine, évolution, fonctions

AXE 8

Édifices de culte chrétien depuis la fin de l'Antiquité

AXE 9

Le phénomène urbain

AXE 10

Espace rural, peuplement et productions agricoles aux époques gallo-romaine, médiévale et moderne

AXE 11

Les constructions élitaires, fortifiées ou non, du début du haut Moyen Âge à la période moderne

AXE 12

Mines et matériaux associés

AXE 13

Aménagements portuaires et commerce

AXE 14

L'archéologie des périodes moderne et contemporaine

AXE 15

Archéologie d'Outre-Mer

Périodes historiques

- 19 Le fait urbain
- 20 Espace rural, peuplement et productions agricoles aux périodes gallo-romaine, médiévale et moderne
- 21 Architecture monumentale gallo-romaine
- 22 Lieux de culte et pratiques rituelles gallo-romains
- 23 Etablissements religieux et nécropoles depuis la fin de l'Antiquité : origine, évolution, fonctions
- 24 Naissance, évolution et fonctions du château médiéval

Histoire des techniques

- 25 Histoire des techniques, de la Protohistoire au XVIII^e s. et archéologie industrielle
- 26 Culture matérielle, de l'Antiquité aux Temps modernes

Réseau des communications, aménagements portuaires et archéologie navale

- 27 Le réseau des communications voies terrestres et voies d'eau
- 28 Aménagements portuaires et commerce maritime
- 29 Archéologie navale

Thèmes diachroniques

- 30 L'art postglaciaire (hors Mésolithique)
- 31 Anthropisation et aménagement des milieux durant l'Holocène (paléoenvironnement et géoarchéologie)
- 32 L'Outre-mer

LISTE DES BILANS

- | | |
|---------------------------|---|
| 1 Auvergne-Rhône-Alpes | 10 Nouvelle Aquitaine |
| 2 Bourgogne-Franche-Comté | 11 Occitanie |
| 3 Bretagne | 12 Provence-Alpes-Côte-d'Azur |
| 4 Centre-Val de Loire | 13 Pays de la Loire |
| 5 Corse | 14 Guadeloupe |
| 6 Grand-Est | 15 Martinique |
| 7 Hauts-de-France | 16 Guyane |
| 8 Île-de-France | 17 La Réunion |
| 9 Normandie | 18 Département des Recherches Archéologiques
Subaquatiques et Sous-Marines |